

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°25

Du Mardi 24 novembre 2020

**Au vu des circonstances exceptionnelles rencontrées, cette assemblée statutaire se tient de façon dématérialisée.**

Gropament d'Interès Public entre :



## Ordre du jour

<b>1. Délibération AG201124.01 - Adoption des Procès-verbaux des Assemblées générales n°23 du 16 juin 2020 et n°24 du 10 novembre 2020.</b> .....	<b>3</b>
➤ Annexe n°1 à la délibération n°AG201124.01 - procès-verbal de l'Assemblée générale n° 23 du 16 juin 2020.....	4
➤ Annexe n°2 à la délibération n°AG201124.01 - procès-verbal de l'Assemblée générale n° 24 du 10 novembre 2020 .....	9
<b>2. Délibération AG201124.02 – Communication relative au bilan de la campagne de presse destinée à valoriser les résultats de l'enquête sociolinguistique 2020.....</b>	<b>12</b>
<b>3. Communication AG201124.03 - Bilan sur l'offre et les moyens d'enseignement de l'occitan à la rentrée 2020 dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse .....</b>	<b>23</b>
➤ Annexe de la délibération AG201124.03 – Bilan global de l'offre d'enseignement de l'occitan .....	25
<b>4. Délibération AG201124.04 – Communication relative à la structuration et à l'extension du dispositif ENSENHAR professeur .....</b>	<b>32</b>
<b>5. Délibération AG201124.05 – Attribution d'une aide ENSENHAR- volet étudiant - Liste complémentaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sessions, au titre de l'année scolaire 2020/2021.....</b>	<b>35</b>
➤ Annexe à la délibération n°AG201124.05 – Liste candidats à l'aide Ensenhar étudiant 2020/2021 – 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> sessions .....	36
<b>6. Délibération AG201124.06 - Adoption d'un soutien aux opérateurs de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie (5<sup>ème</sup> volet).....</b>	<b>37</b>
➤ Annexe à la délibération n°AG201124.06 – Tableau d'affectation des subventions attribuées .....	38
<b>7. Délibération AG201124.07 - Adoption d'une convention-cadre pluriannuelle avec le Congrès permanent de la langue occitane.....</b>	<b>39</b>
➤ Annexe à la délibération n°AG201124.07 .....	40
<b>8. Délibération AG201124.08 – Adoption de la stratégie territoriale de l'Office public de la langue occitane à destination des collectivités de premier niveau.....</b>	<b>45</b>
➤ Annexe à la communication n° AG201124.08.....	46
<b>9. Délibération AG201124.09– Adoption de la décision budgétaire modificative 2020 du Groupement .</b>	<b>49</b>
➤ Annexe à la communication n° AG201124.09.....	50
<b>10. Délibération AG201124.10 – Adoption du budget initial 2021 du Groupement.....</b>	<b>56</b>
➤ Annexe à la communication n° AG201124.10.....	57
<b>11. Délibération AG201124.11 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05. ....</b>	<b>63</b>
➤ Annexe à la délibération n°AG201124.11 .....	64

## Délibération AG201124.01 - Adoption des Procès-verbaux des Assemblées générales n°23 du 16 juin 2020 et n°24 du 10 novembre 2020.

**Mesdames, Messieurs,**

Lors des Assemblées générales du Groupement des 16 juin et 10 novembre derniers, des Procès-verbaux de séances ont été établis et il convient de les soumettre à votre appréciation.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** Les Procès-verbaux des séances des Assemblées générales du 16 juin (annexe n°1) et 10 novembre 2020 (annexe n°2) sont approuvées.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

## *Annexe n°1 à la délibération n°AG201124.01 - procès-verbal de l'Assemblée générale n° 23 du 16 juin 2020*

### **Lieu :**

Cette assemblée statutaire s'est tenue en présentiel 22 Boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse, salle A324, Bâtiment sud et, aux vues des circonstances exceptionnelles rencontrées, en visio-conférence.

### **Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :**

Mme Charline CLAVEAU, Conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,  
M. Benoit DELAUNAY, Recteur de l'académie de Toulouse, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Groupement,  
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, administratrice du Groupement, en visio-conférence.

M. Patric ROUX, Conseiller régional délégué d'Occitanie, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Groupement, en visio-conférence,

### **Autres personnalités présentes :**

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,

Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,

Mme Lucile CASAMAJOR, stagiaire du Groupement,

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,

M. Matthieu DESACHY, Conseiller livre et lecture, langues régionales, Direction générale de la langue française et langues de France, en visio-conférence,

M. Olivier DUSSOUCHAUD, Chargé de mission du Groupement,

Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,

Mme Florence MALARDIER, Assistante gestionnaire du Groupement,

M. Jérémie OBISPO, Directeur adjoint du Groupement,

M. Alexis PIQUER, Chargé de mission communication par intérim du Groupement, en visio-conférence,

Mme. Justine TERRADE, Chargée de mission de la Région Nouvelle-Aquitaine,

M. Philippe VIALARD, responsable unité Catalan-Occitan, Région Occitanie.

### **Pouvoirs reçus de :**

Mme Nadia BAKIRI, Conseillère régionale Occitanie, en faveur de M. Patric ROUX,

M. Marc OXIBAR, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, en faveur de Mme Charline CLAVEAU,

Mme Dominique SALOMON, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en faveur de M. Patric ROUX.

Madame CLAVEAU, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

1. **Délibération AG200616.01** - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale n°22 du 07 avril 2020. La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

2. **Communication AG200616.02** – Communication relative aux résultats du volet quantitatif de l'enquête sociolinguistique occitane menée en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ainsi qu'au Val d'Aran ;

Monsieur Jérémie OBISPO souligne l'importance de ce type d'études car ces enquêtes sociolinguistiques pour l'occitan ne sont réalisées que tous les 10 ans. Le processus est lourd et exigeant, et nécessite la mobilisation d'un comité de pilotage dédié, composé de partenaires institutionnels et associatifs ainsi que des universitaires multidisciplinaires (statistique, linguistique, sociolinguistique, géographie humaine...).

L'enquête s'est donc déroulée en janvier et février derniers sous la forme de 8 000 entretiens téléphoniques auprès de nos concitoyens, en tenant compte du nombre d'habitants respectif de chaque territoire, de leur lieu de vie, de leur âge et de leur catégorie socioprofessionnelle. Le questionnaire a été administré en occitan pour les personnes se déclarant locutrices, et les questions portaient quant à elles sur la compétence linguistique, l'usage de l'occitan, la perception qu'en ont les habitants, ainsi que sur leurs appétences.

Sans grande surprise et malgré les efforts produits, le nombre de locuteurs de l'occitan poursuit globalement sa baisse. Nous comptons ainsi 7% de personnes qui « *déclarent parler occitan sans difficulté ou suffisamment pour tenir une conversation simple* » en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (mais 62% en Val d'Aran), ce qui représente une chute de 3 à 4 points en 10 ans en comparaison avec les données existantes sur les ex-régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cela signifie clairement que notre langue conserve son statut de langue « en danger sérieux d'extinction », comme le souligne l'UNESCO.

Le locuteur type de l'occitan est un homme, âgé de plus de 60 ans, et vivant en milieu rural. Le taux de locuteurs oscille ainsi fortement selon les territoires, car si la moyenne est de 7% sur nos deux régions, cela varie de 2 % pour les départements fortement urbanisés (Haute-Garonne, Gironde ou Hérault) à 22% pour les territoires peu peuplés (Charente occitane ou Lozère notamment).

Malgré ce constat sévère, l'enquête fait apparaître des signes très encourageants. Ainsi, la transmission de la langue, qui se fait majoritairement par la famille, augmente de 9 points, ce qui laisse à penser que le sentiment de complexe vis-à-vis du « patois » tend à se résorber.

Par ailleurs, nous nous apercevons que lorsque la politique linguistique des Régions est couplée à celle de Départements actifs comme les Pyrénées-Atlantiques ou le Tarn, la baisse du nombre de locuteurs est endiguée, notamment parce que l'enseignement y est bien développé.

Enfin, un chiffre vient clairement conforter notre démarche : 8 personnes sur 10 sont favorables « à des actions conduites par l'État ou les collectivités publiques pour maintenir ou développer l'occitan », notamment dans l'enseignement, tandis que 92% des personnes interrogées sont « pour le maintien ou le développement de l'occitan ».

Le Directeur du Groupement souligne l'efficacité du modèle aranais, avec ses 62% de locuteurs. La langue occitane y jouit d'un statut légal et réglementaire protecteur. L'enseignement de l'occitan est bien articulé avec l'enseignement des langues catalane et espagnole et les langues étrangères. Par ailleurs, la langue occitane est prise en compte par les services publics de cette zone très touristique, particulièrement au niveau de la signalétique.

Sur la question du tourisme, Madame Mumine OZOY se demande s'il n'est pas souhaitable de se mettre en relation avec les comités régionaux du tourisme.

La Présidente rappelle que le tourisme est une compétence régionale et que Madame Justine TERRADE travaille sur le sujet avec notamment la feuille de route du multilinguisme. En complément le Cirdoc réfléchit à un parcours touristique troubadouresque qui pourra être co-porté avec les Régions.

Monsieur Jérémie OBISPO note que 67% des personnes interrogées sont favorables à une plus grande visibilité de la langue, ce qui vient conforter l'importance de la signalétique bilingue notamment. Sur la question des pratiques culturelles, 87% des personnes sont favorables à leur développement.

La Présidente a noté dans l'enquête que la transmission familiale a augmenté, ce qui est une bonne nouvelle car cela signifie que la *vergonha* (honte) du « patois » s'atténue. Par conséquent, la représentation de la langue est plus

positive (il est supposé le rôle important joué par l'école en ce sens). Certains territoires enrayent la chute des locuteurs, notamment les Pyrénées-Atlantiques, qui mènent une politique linguistique particulièrement bien structurée, avec des moyens conséquents. Lorsque l'on développe l'enseignement et que les collectivités et l'État s'engagent, les résultats sont là, indique-t-elle.

Monsieur Patric ROUX confirme que l'environnement de la langue est également extrêmement important. Le département du Tarn s'illustre également dans le domaine.

Monsieur Jérémie OBISPO mentionne que dans le département de la Dordogne, la politique culturelle est forte mais qu'il n'y a pas de développement sensible de l'enseignement bilingue, ce qui peut partiellement expliquer une baisse plus forte du nombre de locuteurs.

Il remercie, au nom de l'Office, Madame Justine TERRADE pour le soutien apporté par les techniciens de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les données cartographiques. Les résultats sont restitués en visio-conférence le lundi 22 juin à 18h.

Monsieur Didier AGAR questionne le fait de mentionner comme première information figurant sur le document synthétique de communication des résultats de l'enquête le statut fixé par l'Unesco qui décrit l'occitan comme « en danger sérieux d'extinction ». Il juge que cette approche n'est pas très attractive, notamment pour un titre. On peut plutôt attaquer par une vision plus positive. Il est répondu qu'il s'agit-là d'un élément factuel illustré par une baisse significative du nombre de locuteurs en 10 ans, mais la stratégie de communication des résultats valorise également très fortement l'appétence exprimée par nos concitoyens sur les questions de développement de la langue.

Madame la Présidente conclut par une réflexion sur le statut de la langue occitane au Val d'Aran et plus largement en Catalogne. Elle estime qu'il est intéressant de noter que le statut de co-officialité démontre son efficacité en termes de protection de la langue occitane.

Enfin, Madame la Présidente informe l'assemblée que le volet qualitatif de l'enquête sociolinguistique suit son cours. Le projet de recrutement d'un salarié-doctorant au sein de l'Office se précise, dans le cadre d'une CIFRE. L'objectif consiste à élaborer une argumentation scientifique visant tout particulièrement à démultiplier les leviers de motivation chez les enfants et les parents. Ce point fera l'objet d'une délibération spécifique lors du prochain CA de l'Office.

### **3. Communication AG200616.03 – Communication relative à la mise en œuvre du plan langues étrangères du ministère de l'Éducation Nationale**

Madame la Présidente aborde les alertes de terrain que nous avons eues concernant la mise en place de cursus bilingues anglais dès l'école maternelle, et ce en concurrence avec les cursus bilingues occitans. Elle a saisi la Rectrice de l'Académie de Bordeaux Madame Anne BISAGNI FAURE sur la question. Les acteurs de l'enseignement des langues régionales n'ont jamais souhaité s'inscrire dans une concurrence avec les langues étrangères, mais bien au contraire en termes de complémentarité. Or, il peut y avoir des différentiels d'attractivité de par l'absence de statut pour les langues régionales, contrairement au statut accordé par la loi à l'enseignement des langues étrangères. Lors de la présentation du rapport de Madame MANES, Monsieur le Recteur a eu l'occasion de rappeler que l'Académie de Toulouse était dotée d'un enseignement de l'occitan.

Monsieur le Recteur souligne l'importance d'aborder ce sujet auquel l'Éducation nationale porte une vigilance toute particulière. Le plan des langues vivantes a permis de mettre en évidence un retard des français dans l'apprentissage des langues, et a donc souhaité montrer l'importance d'une intégration plus précoce des langues étrangères au sein de notre système scolaire. Il y a beaucoup d'établissements avec des projets plurilingues. Derrière ces préoccupations, il apparaît que le plan « langues » n'est pas incompatible avec ce que l'on fait sur l'occitan.

Madame la Présidente demande s'il y a des objectifs chiffrés par académie concernant ce plan ?

Le Recteur répond qu'il ne s'agit qu'à ce stade de recommandations, plutôt de grands principes qui ont trait à une densification de l'offre d'un enseignement précoce et quotidien de l'anglais.

Le Rectorat de Toulouse a pour objectif l'ouverture d'une section bilingue par an et par département, notamment pour que les élèves soient exposés plus tôt et plus régulièrement aux langues étrangères.

Madame la Présidente a abordé le sujet avec Madame Anne BISAGNI FAURE pour que puissent être prises en compte les dynamiques de développement prévues pour le bilinguisme occitan au niveau des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) afin qu'il y ait une articulation cohérente et raisonnée.

Madame la Présidente demande que l'on puisse faire en sorte que les projets de développement de sites bilingues anglais soient donnés en information lors des comités départementaux, cela permettrait de pouvoir en tenir compte au moment des choix d'implantation de futurs cursus bilingues français-occitan. On a également beaucoup parlé des cycles romans, ne pourrions-nous pas développer des projets en ce sens ?

Monsieur Didier AGAR dit qu'il y a un projet de cette nature à Luchon, exemple d'une classe bilingue français occitan avec une immersion précoce en espagnol.

Monsieur Patric ROUX ajoute que la Région Occitanie est attentive à ces questions. Sur le département du Lot ressort le fléchage sur le site de Pradines d'une section bilingue anglais alors qu'ils attendent depuis de nombreuses années l'ouverture de section bilingue occitane.

Monsieur Didier AGAR indique que l'Inspecteur d'académie du Lot a reçu Òc-bi pour démentir ces informations. Effectivement, si à Pradines il y a la possibilité de co-construire un parcours anglais, ce sera fait mais en tenant compte de l'occitan.

Le Directeur rappelle la caractéristique du modèle plurilingue aranais dans le domaine de l'enseignement où langues officielles et étrangères sont co-enseignées et ne rentrent pas en concurrence.

Il précise par sur la question de l'enseignement associatif, qu'il s'agit de se conformer aux décisions qui figurent au sein de la convention cadre sur l'enseignement de l'occitan. En particulier, il s'agit d'installer un droit écrit régissant les décisions des services académiques relativement aux possibilités d'ouverture des annexes des écoles et de leur « désannexion ».

Monsieur Didier AGAR précise qu'un premier travail a été effectué avec les services juridiques de l'Éducation nationale, l'Office et la confédération des calandretas mais la question d'annexe n'avait pas trouvé de solution à ce jour.

Madame la Présidente aimerait avoir une vision plus claire des dynamiques de développement des Calandretas. Une communication plus étroite et régulière est nécessaire, et en Région Nouvelle-Aquitaine il y a peu de coordination en l'absence de « ligaire » (coordinateur) régional.

Les fédérations d'Aquitaine et Midi-Pyrénées sont volontaires et en demande de sécurisation sur les ouvertures d'annexes. L'avantage consiste par ailleurs à ne pas subir un délai de contractualisation de 5 ans. D'autant que ces délais de contractualisation varient selon les langues (3 ans pour le réseau Diwan, l'équivalent de Calandreta en Bretagne).

D'autant plus qu'est affichée une volonté forte puisque +10 000 € ont été octroyés à la fédération régionale Calandreta Aquitaine en 2018 via des crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine et + 130 000 € pour la confédération des Calandretas (soutien de la Région Occitanie au Lycée).

Concernant Òc-Bi, un projet de convention pluriannuelle est en cours de rédaction, il s'agit de positionner et de clarifier au mieux la structure au sein du processus de développement de l'enseignement bilingue. Le projet sera soumis aux services de l'Éducation nationale pour dialogue.

Le Directeur rappelle par ailleurs que la convention-cadre interacadémique arrive à échéance en 2022, l'Office propose la mise en place d'une prorogation qui permettrait un toilettage au vu des dernières réformes.

Monsieur le Recteur propose de voir cela en 2021 tout en tenant compte du calendrier électoral à venir.

Madame la Présidente confirme qu'il faut faire attention au calendrier électoral. Il est important de laisser un peu de temps à la future équipe pour s'approprier le cadre conventionnel.

#### 4. **Délibération AG200616.04** – Adoption de la liste des bénéficiaires du dispositif ENSENHAR – Professeur et des conventions individuelles

Madame la Présidente confirme la mise en place prochaine dans l'académie de Toulouse du nouveau dispositif ENSENHAR professeur, qui donne pleinement satisfaction à ce jour dans l'académie de Bordeaux, à titre expérimental.

Monsieur Olivier DUGRIP, prédécesseur de Mme Anne BISAGNI-FAURE au poste de Recteur de Bordeaux, avait initialement accordé 14 postes, mais cette dernière a finalement octroyé 10 places de formations dans l'académie de Bordeaux (deux bénéficiaires sont en disponibilité, tandis que deux titulaires de l'académie ont finalement renoncé au projet). Madame la Présidente rappelle qu'elle aurait souhaité que soit atteint le nombre de 14 postes, et qu'elle a notamment fait la demande à Mme Anne BISAGNI-FAURE de pouvoir installer un centre de formation en Gironde, afin d'accueillir 4 enseignants supplémentaires. Elle regrette que cette demande ait été refusée alors même

que l'Office était prêt à financer le centre de formation. Nous constatons néanmoins une augmentation du nombre de bénéficiaires en 2020-2021 par rapport à l'année précédente.

Le projet est de mettre en place le dispositif à partir de septembre prochain à Toulouse, voire Montpellier en cas de signature de la convention académique, pour une identification des futurs enseignants bénéficiaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, puisque cela nécessite une importante information en amont. Cela dépendra également des modalités de mise en œuvre (si ce sont des postes spécifiques). Le fléchage est très important pour que tous les enseignants formés soient en poste à la rentrée suivante (septembre 2022).

Madame la Présidente émet cependant une réserve, s'il n'y a pas de fléchages de poste préalables comme le prévoyait le dispositif, nous ne serons pas à la hauteur des enjeux, selon elle.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

5. **Délibération AG200616.05** – mise en place d'un dispositif expérimental d'aide individuelle à l'achat d'ouvrage à destination des élèves bénéficiant d'un enseignement intensif en langue occitane dénommé « Libe-Libre »

Monsieur Jérémie OBISPO annonce qu'enfin, le projet porté par Madame la Présidente, espéré depuis plusieurs mois, va être déployé à la rentrée 2020 en région Nouvelle-Aquitaine. Un chèque de 20 € sera ainsi remis aux 2 800 élèves qui en feront la demande et qui sont scolarisés en cursus bilingue toutes filières confondues dans les académies de Bordeaux et Limoges, à titre expérimental. L'opération se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre et une communication sera faite auprès des établissements concernés.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

6. **Délibération AG200616.06** – Adoption d'un soutien aux opérateurs de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie (3<sup>ème</sup> volet)

Madame Pauline LARRIEU indique que sont votés aujourd'hui des crédits de fonctionnement, mais que des crédits complémentaires en investissement seront proposés lors d'une prochaine assemblée générale courant 2020.

Dans le domaine de l'enseignement, l'OPLO augmente légèrement son soutien à deux opérateurs qui assurent une mission de sensibilisation dans les écoles, Parlem et Adoc 12, qui ont touché près de 4 000 d'élèves cette année.

Concernant le réseau IEO, nous constatons une baisse de 8 à 10% des effectifs de cours pour adulte, ce qui a pu engendrer une baisse sensible de l'aide de l'Office.

On note également une légère augmentation de 500€ en faveur de l'opérateur « Radio lenga d'òc Narbona » qui a démontré un travail très sérieux.

La baisse de la MARPOC est quant à elle liée à une refonte, au vu des circonstances exceptionnelles cette année, de l'Université Occitanie d'été .

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

7. **Délibération AG200616.07** – Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Le Directeur présente les marchés publics mis à jour depuis la dernière instance.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

**Lieu :**

Cette assemblée statutaire s'est tenue en visio-conférence en raison du contexte sanitaire.

**Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :**

Mme Nadia BAKIRI, Conseillère régionale d'Occitanie,

Mme Charline CLAVEAU, Conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,

Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, administratrice du Groupement, en visio-conférence.

M. Patric ROUX, Conseiller régional délégué d'Occitanie, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Groupement, en visio-conférence,

**Autres personnalités présentes :**

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,

Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,

M. Samuel JAULMES, Chef de service, Région Occitanie,

Mme Marine KNOLL, Chargée de mission du Groupement,

Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,

M. Stéphane MARCHETTI, Directeur adjoint, Région Occitanie,

M. Jérémie OBISPO, Directeur adjoint du Groupement,

M. Vincent RIVIÈRE, Chargé de mission, Région Occitanie,

M. Gaël TABARLY, Chargé de mission communication du Groupement,

**Pouvoirs reçus de :**

M. Mostafa FOURAR, Recteur de l'académie de Toulouse, en faveur de Mme. Charline CLAVEAU,

M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles, en faveur de M. Mostafa FOURAR,

Mme Dominique SALOMON, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en faveur de M. Patric ROUX.

Madame CLAVEAU, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

### 1. **Délibération AG201110.01** : Attribution de bourses Ensenhar Étudiant (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> volet) ;

Le Directeur indique que le calendrier initialement prévu quant à l'adoption des bourses a été perturbé par le calage de l'Assemblée générale sur la signature des conventions académiques. Cette signature a été repoussée en raison d'abord du contexte électoral (période de réserve due aux élections sénatoriales) puis de la crise sanitaire.

Il rappelle ensuite brièvement les modalités d'éligibilité et les deux objectifs principaux du dispositif :

- Augmenter le nombre de candidats aux concours de recrutement des professeurs des écoles bilingues,
- Permettre à ces étudiants de se consacrer entièrement à leurs concours.

Il est constaté une augmentation du niveau linguistique général ainsi qu'une hausse du nombre de candidats en région Occitanie. Un certain nombre d'entre eux a d'ailleurs suivi un cursus bilingue. Compte-tenu du nombre important de candidatures sur ce territoire au regard de l'enveloppe budgétaire dont nous disposons, il est proposé de placer deux candidates en liste d'attente.

En région Nouvelle-Aquitaine en revanche, le nombre de candidats reste faible.

M. MARCHETTI demande si l'on a un bilan sur la plus-value de ce dispositif. M. OBISPO précise qu'une évaluation est en cours et l'objectif est de la présenter en juillet.

La Présidente s'interroge sur la faiblesse du nombre de candidats issus de la filière MIASH de l'Université de Pau. La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

### 2. **Délibération AG201110.02** : Modification de la liste des bénéficiaires du dispositif Ensenhar Professeur ;

Il s'agit d'une régularisation : un enseignant bénéficiaire a finalement renoncé à la formation car on lui a proposé la direction d'une école proche de son domicile.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

### 3. **Délibération AG201110.03** : Adoption de la convention particulière de développement de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Montpellier.

A été rappelée l'importance d'intégrer des objectifs chiffrés à atteindre afin de s'inscrire dans une politique publique qualitative : une augmentation des effectifs de 26 % est prévue dans les filières bilingues publiques et la continuité des cursus est assurée jusqu'au baccalauréat. Il est indiqué que les conseils départementaux n'ont pas souhaité s'associer à la convention.

Pour le réseau immersif Calandreta, des conventions spécifiques seront mises en œuvre.

Le Directeur indique que la convention a également pour effet :

- La création d'une mission académique pour le développement de l'enseignement bilingue public, qui sera confiée à un ou une Inspectrice de l'Éducation nationale ;
- La fixation du taux d'encadrement des professeurs, avec un conseiller pédagogique par département, hormis pour les Pyrénées-Orientales, mais pour le territoire de Fenouillèdes, un encadrement sera néanmoins mis en œuvre, soit en lien avec la direction départementale de l'Aude, soit avec celle des Pyrénées-Orientales.

Ce qui est intéressant, note la Présidente, c'est l'organisation d'une nouvelle gouvernance, avec des groupes de travail départementaux, la saisine et la participation aux conseils départementaux de l'éducation nationale ainsi qu'un comité de pilotage préalable au Conseil académique des langues régionales. Selon elle, il s'agit d'un des points clés car cela permet d'avoir un maillage et un niveau d'échange et d'anticipation très fort.

M. MARCHETTI souligne qu'il est du rôle de l'Office de dynamiser la formation de professeurs pour pouvoir permettre le déploiement de ces ressources enseignantes formées en accord avec les objectifs de développement de la convention.

M. ROUX demande des précisions quant aux modalités de signature de la convention, qui devait se dérouler en présentiel ce jour mais qui est annulée en raison de ce deuxième confinement. Le Directeur répond qu'il s'agira d'une signature dite « administrative », c'est-à-dire par navette de courriers, qui sera lancée dans les plus brefs délais. Malgré l'issue à la signature de ce texte, M. Patric ROUX indique sa profonde insatisfaction de n'arriver à signer une convention que fin 2020 alors même que la convention cadre sur l'enseignement était signée en janvier 2017 : ce n'est pas que du temps qui a été perdu, mais aussi des moyens, ce qui, combinés avec les dernières réformes du ministère de l'Éducation nationale, n'est pas satisfaisant, et laisse deux ans seulement d'effectivité.

M. Agar précise que sur l'Académie de Toulouse, la mise en œuvre de la convention a été anticipée en partie par le Rectorat.

Le Directeur du Groupement précise par ailleurs que la mise en place du dispositif Ensenhar professeur sur les académies de Montpellier et de Toulouse va nécessiter des crédits supplémentaires dès 2021, d'où la demande d'une mesure budgétaire nouvelle portée par l'Office auprès de la Région Occitanie.

Mme la Présidente relève une stipulation qui concerne l'organisation d'une sensibilisation généralisée en parlant de l'identité régionale.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

#### 4. **Délibération AG201110.04** Adoption d'un soutien aux opérateurs (4<sup>ème</sup> volet) : opérateurs d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine.

Il est rappelé que l'Office a travaillé à l'obtention de crédits d'investissement régionaux complémentaires. Cependant, les modalités d'obtention de ces crédits varient :

- Un montant total de 95 000€ attribués directement par la Région Occitanie à Conta'm, Canopé-Cap'oc et au Congrès permanent de la lenga occitana, suite au vote de la commission permanente du 16 octobre dernier ;
- 100 000€ de la Région Nouvelle-Aquitaine attribués à l'Office pour subventionnement des opérateurs.

Il est demandé de bien faire apparaître ces montants dans le tableau annexé à la délibération, notamment suite au vote des aides de la Région Occitanie, afin de ne pas laisser penser que ces trois opérateurs ont subi des baisses de subvention.

Concernant les crédits de la Région Occitanie, l'aide dédiée à la revue *Lo Diari* sera complétée d'un dispositif exceptionnel à destination des lycéens inscrits en occitan sur le territoire de l'Office, dont les modalités seront précisées à la prochaine Assemblée générale.

Concernant les crédits de Nouvelle-Aquitaine, une hausse est accordée à l'association Conta'm pour mieux soutenir cet opérateur qui demeure fragile. Cette année, et suite à une première opération partenariale saluée par la communauté éducative lors du premier confinement, l'Office accompagne une nouvelle opération : le lancement de la plateforme occitane de vidéos à la demande auprès des écoles bilingues.

Deux projets liant le domaine de l'audiovisuel et l'enseignement bilingue sont également soutenus, en complément d'une aide à la l'Association des libraires indépendants de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place du dispositif « *Libe-Libre !* ».

M. OZSOY quitte l'Assemblée en raison d'un engagement personnel.

La Présidente souligne par ailleurs que la mise en œuvre récente de nombre de dispositifs, notamment fondée sur une communication renforcée, est basée sur un travail très qualitatif du nouveau chargé de communication, M. Gaël TABARLY.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

Le Directeur indique que la prochaine Assemblée générale arrivera très vite, le 24 novembre, en présence du Recteur de l'académie de Toulouse et de représentants de la DGESCO du ministère de l'Éducation nationale.

La Présidente indique qu'au-delà de l'attribution d'un poste supplémentaire, le ministère de l'Éducation nationale attribue cette année une contribution numéraire de 50 000 € à l'Office sur son programme d'activité, et qui sera porté à 80 000 € les années suivantes. Ce qui sera proposé à la prochaine Assemblée, c'est d'adopter un budget rectificatif intégrant ces crédits ainsi que les mouvements concernant les crédits d'investissement.

Le Directeur indique qu'il s'agit de pouvoir rapidement mobiliser ces crédits. Il faut également adopter le budget initial de l'Office lors de la prochaine Assemblée précise-t-il.

Sur cette question, la Présidente indique que côté Nouvelle-Aquitaine, nous sommes sur une prévision de reconduction sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

## Délibération AG201124.02 – Communication relative au bilan de la campagne de presse destinée à valoriser les résultats de l'enquête sociolinguistique 2020

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête sociolinguistique 2020 sur les pratiques et représentations de la langue occitane dont il a piloté l'élaboration, l'exécution et l'interprétation, l'Office public de la langue occitane (OPLO) a souhaité engager une campagne de presse afin d'en valoriser les résultats dans les médias.

Cette campagne, déployée sur 3 mois (septembre-novembre 2020), comprenait 3 actions principales :

1. La rédaction d'un communiqué de presse de deux pages, intégrant des éléments de langage communs à l'ensemble des territoires d'étude, des chiffres et des données précises, un verbatim de la Présidente de l'Office et un focus sur l'OPLO ;
2. L'envoi de ce communiqué à une base de contacts presse locale, régionale et nationale, avec relances individuelles, facilitation et suivi des entrevues ;
3. Des déclinaisons locales du communiqué destinés à en territorialiser les éléments de langage.

Un document de communication a été édité pour présenter le bilan de cette campagne. Il s'inscrit dans la démarche qualité que l'OPLO s'efforce à mettre en œuvre depuis 2016.

En termes de publications, 57 retombées médias ont été identifiées (28 articles de presse, 15 diffusions radio, 3 reportages TV). Dans le détail, on constate que :

- Tous les principaux supports médias se sont emparés du sujet ;
- Les sites d'information en ligne et la presse écrite constituent 75% des retombées, avec les contenus les plus fouillés ;
- Les radios locales ont été réactives, avec des invitations à venir parler à l'antenne et questions précises sur chacun des territoires concernés ;
- A noter la forte réactivité des journalistes, avec 21 rendez-vous organisés et 18 entrevues programmées.

L'analyse des contenus fait apparaître des publications qualitatives :

- Même si les médias ont principalement retenu l'angle du danger de l'extinction de la langue occitane, les conclusions restent plutôt optimistes ;
- Les articles sont des articles de fond (43% des retombées de presse écrite ont un format supérieur au quart de page), avec peu de brèves, des papiers longs et documentés, de nombreuses citations de personnalités exprimées ;
- Les publications écrites sont généralement illustrées (plus d'un article sur deux est enrichi d'un visuel), à partir de la médiathèque mise à disposition par l'OPLO ou d'images d'archives ;
- Tous les médias à qui des focus territoriaux ont été adressés ont produit des contenus qualitatifs.

En termes d'impact territorial, les deux régions sont couvertes même si la région Occitanie est majoritaire (effet miroir de la réalité terrain). Chacun des quotidiens régionaux des deux régions s'est préalablement entretenu avec l'OPLO avant la parution d'un papier. Pour autant :

- Plusieurs territoires qui présentent un terreau favorable n'ont bénéficié d'aucune retombée presse directe : Ariège, Charente occitane, Gard, Lot-et-Garonne, Lozère, Tarn-et-Garonne ;
- L'intérêt des médias a surtout été marqué sur le territoire de la langue occitane (peu de retours de la presse nationale, de la presse spécialisée ou de la presse européenne) ;
- Ces résultats sont toutefois à pondérer en prenant en compte les diffusions régionales ou interrégionales, ainsi que les publications web qui ne sont pas rattachées à un territoire de diffusion mais dont le lectorat reste tout de même géolocalisé sur le territoire de l'étude.

Au regard de ces conclusions, trois axes de développement se dessinent concernant la communication-presse de l'Office :

1. Systématiser la communication différenciée :
  - Territorialiser les éléments de langage et les communiqués de presse ;
  - Mieux adapter ces éléments de langage pour la presse spécialisée (presse éducative, culturelle, scientifique...)
  - Envisager des actions ciblées sur les métropoles (ex : Bordeaux ou Montpellier) ;
  - S'appuyer davantage sur les résultats concrets des dispositifs portés par l'Office ;
  - Prévoir une communication renforcée auprès des territoires qui présentent un terreau favorable mais pour lesquels aucune retombée presse n'a été obtenue ;
2. Communiquer au-delà du territoire d'intervention de l'Office :
  - Relayer les communications générales auprès de l'ensemble de la zone occitanophone (régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Val d'Aran espagnol, Piémont italien) ;
  - Diffuser ces communications auprès de la PQR hors zone occitanophone sensible à la thématique des langues et cultures régionales : Corse, Bretagne, Catalogne française, Alsace, Pays basque français...
  - Prévoir des actions ciblées auprès de la presse européenne (rédactions à Bruxelles ou Strasbourg et correspondants) ;
3. Engager une stratégie de relations presse :
  - Entretenir les premiers contacts relationnels établis avec les journalistes au regard des actions/dispositifs mis en place par L'OPLLO ;
  - Intégrer ces contacts dans toutes les communications pour continuer le lien et favoriser la relation et le suivi.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :**

L'Assemblée générale prend acte des éléments de bilan présentés à l'issue de la campagne de presse dédiée à la valorisation des résultats de l'enquête sociolinguistique 2020 sur les pratiques et représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran qui figurent en annexe de la présente délibération.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

**CAMPAGNE DE PRESSE**  
LANGUE OCCITANE : ETAT DES LIEUX 2020



**OFICIPUBLIC**  
de la lenga occitana

---

# BILAN PRESSE



[www.ofici-occitan.eu](http://www.ofici-occitan.eu)



# SOMARI

# SOMMAIRE

Dans le cadre de l'enquête sociolinguistique 2020 sur les pratiques et représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran, dont il a piloté l'élaboration, l'exécution et l'interprétation, l'Office public de la langue occitane (OPLO) a souhaité engager une campagne de presse afin d'en valoriser les résultats dans les médias.

Cette campagne, déployée sur 3 mois (septembre-novembre 2020), comprenait 3 actions principales :

1. La rédaction d'un **communiqué de presse** de deux pages, intégrant des éléments de langage communs à l'ensemble des territoires d'étude, des chiffres et des données précises, un verbatim de la présidente de l'Office et un focus sur l'OPLO ;
2. L'envoi de ce communiqué à une **base de contacts presse locale, régionale et nationale**, avec relances individuelles, facilitation et suivi des **entrevues** ;
3. Des **déclinaisons locales** du communiqué destinés à en **territorialiser** les éléments de langage.

Le présent document, qui propose un bilan de cette campagne, s'inscrit dans la **démarche qualité** que l'OPLO s'efforce à mettre en œuvre depuis 2016.

Présentation	p. 3	Presentacion
Publications	p. 4	Publicacions
Territoires	p. 6	Territòris
Perspectives	p. 8	Perspèctivas

# PUBLICATIONS

- Tous les supports se sont emparés du sujet.
- Les sites d'information en ligne et la presse écrite constituent 75% des retombées, avec les contenus les plus fouillés.
- Les radios locales ont été réactives, avec des invitations à venir parler à l'antenne et questions précises sur chacun des territoires concernés.
- Même si les médias ont principalement retenu l'angle du danger d'extinction de la langue occitane, les conclusions restent plutôt optimistes.
- Les retombées qualitatives ont été produites par les médias à qui des focus territoriaux ont été adressés.



**28**  
articles de  
presse

Sud-Ouest Landes (24/08/20 & 31/08/20)  
Le Tarn Libre (31/08/20)  
Le Journal Toulousain (01/09/20)  
Sud-Ouest Landes (02/09/20)  
Sud-Ouest Béarn (03/09/20)  
Le Courrier Français - Dordogne (04/09/20)  
La Dépêche du Midi – Toulouse/Comminges (05/09/20)  
L'éclair des Pyrénées (08/09/20)  
La République des Pyrénées (09/08/20)  
La défense paysanne du Lot (11/09/20)  
La Montagne des Hautes-Pyrénées (11/09/20)  
Le Populaire du Centre (15/09/20)  
La Gazette du Comminges (16/09/20)  
La Voix du Gers (18/09/20)  
Le Sillon (18/09/20)  
Le Parisien/Aujourd'hui en France (20/09/20)  
La Montagne (21/09/20)  
Le Limouxin (25/09/20)  
La Dépêche du Midi du Lot (28/09/20)  
La Dépêche du Midi d'Aude (09/10/20)  
L'Indépendant (09/10/20)  
Centre Presse Aveyron (12/10/20)  
Le Progrès Saint-Africain (15/10/20)  
Le Mag Sud-Ouest (17/10/20)  
Sud-Ouest Dimanche (18/10/20)  
Pyrénées Magazine (01/11/20)  
Le MMMAG (03/11/20)  
Le Petit Journal – Pays toulousain et Lauragais (date de diffusion inconnue)



**15**  
diffusions  
radio

Radio Pais (01/09/20)  
Radio Occitania (01/09/20)  
Fun Radio Toulouse (02/09/20)  
France Bleu Occitanie (02/09/20)  
CFM Radio (08/09/20)  
Radio Lacaune (08/09/20)  
Radio R d'Autant (09/09/20)  
Radio Présence (14/09/20)  
Radio Nostalgie Toulouse (08/09/20)  
RCF Occitanie (14/09/20)  
Radio Totem (23/09/20)  
Radio France International (07/10/20)  
France Bleu Hérault (10/10/20)  
France Bleu Landes (10/10/20)  
Radio Mon País (date de diffusion inconnue)



**11**  
publications  
web

Rue89 Bordeaux (27/08/20)  
Aqui.fr (30/08/20)  
Tarbes Infos (31/08/20)  
BernieShoot (31/08/20)  
La Petite République - 31 (01/09/20)  
By Toulouse (04/09/20)  
Média 7 – Maroc (05/09/20)  
Jornalet (07/09/20)  
Le Graal (07/09/20)  
France Bleu (22/09/20)  
RFI (07/10/20)



**3**  
reportages  
TV

France 3 Occitanie (19/09/20)  
France 3 Aquitaine (28/08/20)  
OcTele (06/11/20)

# 21

## RDV médias

- Radio Pais (27/08/20)
- Radio Occitanie (01/09/20)
- Radio GRAL (01/09/20)
- France Bleu Toulouse (01/09/20)
- Le Journal Toulousain (01/09/20)
- Sud Ouest 64 (01/09/20)
- La Dépêche du Midi 31 (01/09/20)
- France Bleu Hérault (02/09/20)
- CFM Radio (03/09/20)
- Radio Nostalgie Toulouse (04/09/20)
- Radio R d'Autant (04/09/20)
- La Montagne 65 (04/09/20)
- Le Populaire du Centre (13/09/20)
- Radio Présence (14/09/20)
- France 3 Occitanie (16/09/20)
- Le Parisien / Aujourd'hui en France (20/09/20)
- La Montagne (21/09/20)
- Agglomération de Montpellier (23/09/20)
- RFI (07/10/20)
- La Dépêche du Midi 82 (09/10/20)
- Sud-Ouest Dimanche (18/10/20)

### EXEMPLES

- La Dépêche du Midi (Haute-Garonne) met le sujet à sa Une avec un article en pleine page sous l'angle « Pourquoi la langue occitane perd du terrain » avec ITW de Charline Claveau et d'enseignants de calandretas.
- Sud-Ouest Béarn et Soule (Pau) et Sud-Ouest Landes donnent la parole à Charline Claveau.
- La République des Pyrénées (Pau) s'entretient avec l'OPLO.



### des articles de fond

Peu de brèves ;

Des articles **longs** et **documentés** (peu de reprises du communiqué en l'état) ;

De nombreuses **citations de Charline Claveau** en tant que personnalités exprimées ;

43% des retombées de **presse écrite** ont un format supérieur au quart de page.



# 57 retombées médias



# 18

## entrevues

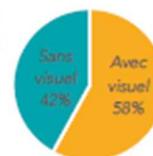
- Radio Pais (27/09/20)
- Radio Occitanie (01/09/20)
- Radio Gral (01/09/20)
- France Bleu Toulouse (01/09/20)
- France Bleu Hérault (02/09/20)
- CFM Radio (03/09/20)
- Radio Nostalgie Toulouse (04/09/20)
- Radio R d'Autant (04/09/20)
- Radio Présence (14/09/20)
- Radio RDF (14/09/20)
- France 3 Occitanie (16/09/20)
- Le Parisien / Aujourd'hui en France (20/09/20)
- La Montagne (21/09/20)
- Radio Totem (23/09/20)
- RFI (07/10/20)
- France Bleu Hérault (10/10/20)
- Sud-Ouest Dimanche (18/10/20)
- OcTele (06/11/20)



### des articles illustrés

Plus d'un article sur 2 enrichi d'un visuel ;

Des illustrations issues de la médiathèque OPLO ou d'archives.



# TERRITOIRES

- Les quotidiens régionaux des deux régions se sont entretenus avec Charline Claveau et /ou l'OPLO avant parution.
- Les deux régions sont couvertes même si la région Occitanie est majoritaire (effet miroir de la réalité terrain).
- Plusieurs territoires qui présentent un terreau favorable n'ont bénéficié d'aucune retombée presse directe : Ariège, Charente occitane, Gard, Lot-et-Garonne, Lozère, Tarn-et-Garonne.
- L'intérêt des médias a surtout été marqué sur le territoire de la langue occitane (peu de retours de la presse nationale, de la presse spécialisée ou de la presse européenne).
- Ces résultats sont toutefois à pondérer au regard des diffusions pan-régionales et après ventilation des retombées web qui ne sont pas attachées à un territoire de diffusion mais qui ont tout de même un lectorat géolocalisé.

## 16 retours presse en Nouvelle-Aquitaine

### Régional :

- France 3 Aquitaine (28/08/20)
- Aqui.fr (30/08/20)
- France Bleu (22/09/20)
- Le Mag Sud-Ouest (17/10/20)
- Sud-Ouest Dimanche (18/10/20)

### 23-Creuse (1) :

- La Montagne (21/09/20)

### 24-Dordogne (1) :

- Le Courrier Français - Dordogne (04/09/20)

### 40-Landes (4) :

- Sud-Ouest Landes (24/08/20)
- Sud-Ouest Landes (31/08/20)
- Sud-Ouest Landes (02/09/20)
- France Bleu Landes (10/10/20)

### 33-Gironde (0) :

- Rue89 Bordeaux (27/08/20)

### 87-Vienne (2) :

- Le Populaire du Centre (15/09/20)
- La Montagne (21/09/20)

### 19-Corrèze (0) :

- La Montagne (21/09/20)

### 64-Pyrénées-Atlantiques (4) :

- Sud-Ouest Béarn (03/09/20)
- Sud-Ouest Landes (31/08/20)
- La République des Pyrénées (09/08/20)
- Radio Pais (01/09/20)



## 3 retours dans la presse spécialisée



- Jornalet (07/09/20)
- Média 7 – Maroc (05/09/20)
- OcTele (06/11/20)



## TERRITOIRES-CIBLES

NIVEAU 1

**Zone d'intervention de l'Office**  
(régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)

NIVEAU 2

**Presse nationale**

NIVEAU 3

**Presse spécialisée** (éducative,  
culturelle, européenne, régionaliste)

# TERRITÓRIS

## 35 retours presse en Occitanie

### Régional (6) :

- France Bleu Occitanie (02/09/20)
- Radio Présence (14/09/20)
- RCF Occitanie (14/09/20)
- France 3 Occitanie (19/09/20)
- CFM Radio (08/09/20)
- Radio Totem (23/09/20)

### 11-Aude (3) :

- Le Limouxin (25/09/20)
- La Dépêche du Midi d'Aude (09/10/20)
- L'Indépendant (09/10/20)

### 12-Aveyron (2) :

- Centre Presse Aveyron (12/10/20)
- Le Progrès Saint-Africain (15/10/20)

### 31-Haute-Garonne (11) :

- BernieShoot (31/08/20)
- La Petite République - 31 (01/09/20)
- Radio Occitania (01/09/20)
- Fun Radio Toulouse (02/09/20)
- Le Journal Toulousain (02/09/20)
- By Toulouse (04/09/20)
- La Dépêche du Midi – Toulouse/Comminges (05/09/20)
- Radio Nostalgie Toulouse (08/09/20)
- Radio Présence (14/09/20)
- La Gazette du Comminges (16/09/20)
- Le Petit Journal – Pays toulousain et Lauragais (date de diffusion inconnue)

### 32-Gers (2) :

- La Voix du Gers (18/09/20)
- Le Sillon (18/09/20)

### 34-Hérault (2) :

- Le MMMAG (03/11/20)
- France Bleu Hérault (10/10/20)

### 46-Lot (2) :

- La défense paysanne du Lot (11/09/20)
- La Dépêche du Midi du Lot (28/09/20)

### 65-Hautes-Pyrénées (4) :

- L'éclair des Pyrénées (08/09/20)
- La République des Pyrénées (09/08/20)
- La Montagne des Hautes-Pyrénées (11/09/20)
- Tarbes Infos (31/08/20)
- La Petite République - 31 (01/09/20)

### 81-Tarn (3) :

- Le Tarn Libre (31/08/20)
- Radio Lacaune (08/09/20)
- Radio R d'Autant (09/09/20)



## 3 retours dans la presse nationale



- Le Parisien/Aujourd'hui en France (20/09/20)
- Radio France International (07/10/20)
- Pyrénées Magazine (01/11/20)

# PERSPECTIVES

## “ Systématiser la communication différenciée

- Territorialiser les éléments de langage et les communiqués de presse ;
- Mieux adapter ces éléments de langage pour la presse spécialisée (presse éducative, culturelle, scientifique...);
- Envisager des actions ciblées sur les métropoles (ex : Bordeaux ou Montpellier) ;
- S'appuyer davantage sur les résultats concrets des dispositifs portés par l'Office ;
- Prévoir une communication renforcée auprès des territoires qui présentent un terreau favorable mais pour lesquels aucune retombée presse n'a été obtenue : Lozère, Ariège, Tarn-et-Garonne...

## “ Communiquer au-delà du territoire d'intervention de l'Office

- Relayer les communications générales auprès de l'ensemble de la zone occitanophone (régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Val d'Aran espagnol, Piémont italien) ;
- Diffuser ces communications auprès de la PQR hors zone occitanophone sensible à la thématique des LCR (langues et cultures régionales) : Corse, Bretagne, Catalogne Nord, Alsace, Pays basque Nord...
- Prévoir des actions ciblées auprès de la presse européenne (rédactions à Bruxelles ou Strasbourg et correspondants).

## “ Engager une stratégie de relations presse

- Entretenir les premiers contacts relationnels établis avec journalistes au regard des actions/dispositifs mis en place par L'OPLO ;
- Intégrer ces contacts dans toutes les communications pour continuer le lien et favoriser la relation et le suivi.



OFICIPUBLIC

de la lenga occitana

**BIEN PLUS QU'UNE LANGUE**

**[www.ofici-occitan.eu](http://www.ofici-occitan.eu)**

Gropament d'Interès Public entre :



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Nouvelle-  
Aquitaine**



**La Région  
Occitanie**  
*Pyrénées-Méditerranée*



## Communication AG201124.03 - Bilan sur l'offre et les moyens d'enseignement de l'occitan à la rentrée 2020 dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article 14 « Missions de l'Office public de la langue occitane » de la convention cadre signée le 26 janvier 2017 avec le ministère de l'Éducation nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie, l'Office public de la langue occitane a notamment pour mission :

- de favoriser la diffusion de l'information sur l'offre d'enseignement existante par le biais de supports variés ;
- de recueillir et traiter des données du domaine de l'enseignement dans le cadre de l'observatoire de la langue occitane.

Il lui revient donc de faire un état des lieux de l'offre et des moyens d'enseignement dédiés à l'occitan dans les différentes académies couvrant son champ d'action.

Suite à la récente réforme du lycée et du baccalauréat, l'évolution des effectifs dans le 2<sup>nd</sup> degré fait l'objet d'une attention particulière.

En effet, une augmentation du nombre d'élèves suivant une formation à la langue occitane au lycée est prioritairement recherchée, car ce dernier constitue le maillon essentiel de transmission de la langue occitane auprès des futures générations :

- De lui dépend le nombre d'étudiants en langue occitane qui sont les futurs transmetteurs de la langue ;
- De lui dépend par conséquent le nombre de professeurs des filières intensives bilingues et extensives, aujourd'hui encore insuffisant afin de maintenir l'existant mais également de développer l'offre d'enseignement en langue occitane.

À ce titre, la convention suscitée stipule à l'article 2 qu'il est prévu d'augmenter « le nombre d'élèves possédant à l'issue de leur scolarité des compétences culturelles et de communication en occitan relevant pour le moins du niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), premier niveau d'utilisateur indépendant » ainsi que « le nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignement bilingue français-occitan qui permet d'atteindre au lycée pour le moins le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et l'obtention d'une certification officielle. »

Pour réaliser ces bilans, un questionnaire a été envoyé à chacun des professeurs intervenant dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré. En parallèle, ont été recueillies les données officielles des services académiques. Celles relatives aux effectifs du premier et du second degrés n'ont pas été communiquées par le rectorat de l'académie de Toulouse. Malheureusement, certaines informations issues de logiciels fournies par les rectorats sont souvent incohérentes par rapport aux remontées de terrain, voire incomplètes. Nous remercions les services des rectorats qui ont transmis leurs données disponibles, même si chaque recueil de données nécessite, pour pouvoir aboutir, un temps conséquent d'analyse consacré par les équipes techniques.

Les données communiquées par les services des quatre académies concernées, indiquent :

- dans le 1<sup>er</sup> degré, les départements de la Dordogne, de la Gironde et dans une moindre mesure des Pyrénées-Atlantiques, présentent une hausse des effectifs. Les autres départements présentent des effectifs en baisse. Nous sommes toujours dans l'attente d'une transmission des données par les services du rectorat de l'académie de Toulouse (pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) ;
- dans le 2<sup>nd</sup> degré :
  - pour le collège, on constate une augmentation des effectifs dans les départements de la Corrèze, des Landes, du Gard et de l'Hérault ; en revanche, nous assistons à une baisse des effectifs dans les autres départements des académies de Bordeaux, Limoges et Montpellier (voir infra) ;

- pour le lycée, une diminution assez importante des effectifs dans l'ensemble des académies recensées confirme les conséquences négatives de la réforme du baccalauréat et du lycée pour l'enseignement de l'occitan (voir fermetures en annexe).

Dans l'académie de Bordeaux, on constate un maintien des effectifs du 1<sup>er</sup> degré, lié notamment à l'ouverture de nouveaux enseignements dans les écoles. Dans l'académie de Montpellier en revanche, les effectifs sont en baisse (données parfois surprenantes restant à vérifier). L'effet de la pandémie s'est fait ressentir en septembre : en raison d'un manque de communication auprès des parents d'élèves, la mise en place de l'enseignement de l'occitan ou en occitan dans certaines écoles a été repoussé d'une année scolaire. La crise sanitaire n'a par ailleurs pas permis le recrutement habituel auprès des classes de CM2 pour assurer une continuité au collège, ce qui se traduit par une baisse des effectifs en 6<sup>e</sup> dans plusieurs établissements.

La baisse de l'offre d'enseignement de l'occitan en lycée et la baisse des effectifs s'observent dans le contexte de la nouvelle réforme de lycée et du baccalauréat. La baisse des coefficients pour les notes obtenues à l'examen du baccalauréat pour l'option de langues régionales, l'impossibilité d'invertir l'ordre des langues après l'inscription au baccalauréat en classe de première, l'impossibilité annoncée de ne pas pouvoir cumuler plusieurs langues, sauf sur dérogation, ne jouent pas en faveur d'une incitation pour suivre cet enseignement. De même, les créneaux réservés à l'occitan souvent tardifs dans la journée scolaire, ou en concurrence avec ceux d'autres options, et les distances parfois éloignées avec l'établissement, même quand la dérogation est permise, pourraient être en réalité mis en cause dans un nombre de cas non négligeable. Notons que la réforme du lycée concerne désormais toutes les classes du lycée pour cette rentrée 2020 : la baisse pressentie à la rentrée 2019 se confirme et se renforce avec l'inclusion des niveaux de terminale cette année.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** L'Assemblée générale prend acte du premier bilan de rentrée dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, tel que ci-annexé.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

## Annexe de la délibération AG201124.03 – Bilan global de l'offre d'enseignement de l'occitan

L'équipe technique du Groupement se charge de procéder à une évaluation des effectifs d'élèves scolarisés en occitan aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que des volumes horaires hebdomadaires au 2<sup>nd</sup> degré dans les 4 académies où cet enseignement est disponible. Vous trouverez les données relatives :

- à l'académie de Limoges : tableau 1 ;
- à l'académie de Bordeaux : tableau 2 ;
- à l'académie de Montpellier : tableau 3 ;
- à l'académie de Toulouse : tableau 4 ;
- au résumé des données majeures sur l'ensemble des académies : tableau 5.

Tableau 1 des effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Limoges\*

PUBLIC												
Effectifs												
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2020-2021 enseignement renforcé	Effectif 2020-2021 enseignement extensif	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectifs 2019-2020 enseignement renforcé	Effectifs 2019-2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
19 - Corrèze	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie			
23 - Creuse	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie			
87 - Haute-Vienne	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie			
Total Académie	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie			

2e Degré										
Collège										
Effectifs										
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue	Effectif 2020-2021 option ou extensif	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020	
19 - Corrèze	0	131	131	0	108	108	0%	21,30%	21,30%	
23 - Creuse	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	
87 - Haute-Vienne	0	0	0	0	27	27	0%	-100,00%	-100,00%	
Total Académie	0	131	131	0	135	135	0%	-2,96%	-2,96%	

2e Degré												
Lycée												
Effectifs												
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue	Effectif 2020-2021 LVB	Effectif 2020-2021 option LVC	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 LV2	Effectif 2019-2020 LV3	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
19 - Corrèze	0	0	19	19	0	0	34	34	0%	0%	-44,12%	-44,12%
23 - Creuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0,0%	0,0%
87 - Haute-Vienne	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Total Académie	0	0	19	19	0	0	34	34	0%	0%	-44,12%	-44,12%

\* Données rectorat de l'académie de Limoges

PRIVE		
Associatif : Calandreta Lemosina (1 école dans le 87)		
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2019 et 2020
0	32	-71,88%
0		
9		
9		

Confessionnel : Collège Beaupeyrat (87)		
Effectifs 2020-2021 enseignement privé confessionnel	Effectifs 2019-2020 enseignement privé confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2019 et 2020
39	35	11,4%

Confessionnel : Lycée Beaupeyrat		
Effectifs 2020-2021 enseignement privé confessionnel	Effectifs 2019-2020 enseignement privé confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2019 et 2020
0	11	-45,45%
0		
6		
6		

Ecoles				
Nombre d'écoles avec un cursus immersif	Nombre de sites avec un cursus bilingue	Nombre d'écoles avec enseignement renforcé	Nombre d'écoles avec enseignement extensif	Nombre de lieux d'enseignement toutes modalités confondues
1	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
1	0	0	0	1

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
2 sur 4	Pas de variation (4)	3
		0
		1
		4

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
1 sur 2	Pas de variation (2)	1
		0
		1
		2

Tableau 2 des effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Bordeaux

PUBLIC												
Effectifs												
Département	Effectifs bilingue 2020-2021 (à parité horaire)	Effectif 2020-2021 enseignement renforcé	Effectif 2020-2021 enseignement extensif	Effectifs 2020-2021 totaux*	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectifs 2019-2020 enseignement renforcé	Effectifs 2019-2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
24 - Dordogne	175	69	153	397	185	54	0	239	-5,41%	27,78%		66,11%
33 - Gironde	251			251	205	0	0	205	22,44%			22,44%
40 - Landes	302	136		438	319	122	110	551	-5,33%	11,48%		-20,51%
47 - Lot-et-Garonne	298			298	364	0	0	364	-18,13%			-18,13%
64 - Pyrénées - Atlantiques	902	1775		2677	940	1699	0	2639	-4,04%	4,47%		1,44%
Total Académie	1928	1980	153	4061	2013	1875	110	3998	-4,22%	5,60%		1,58%

\* données fournies en COPIL académique

2e Degré

Effectifs									
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue	Effectif 2020-2021 option	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue	Effectif 2019-2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
24 - Dordogne	12	422	434	9	426	435	33,33%	-0,23%	-0,23%
33 - Gironde	0	391	391	0	414	414	0,00%	-5,56%	-5,56%
40 - Landes	17	169	186	11	150	161	54,55%	15,53%	16%
47 - Lot-et-Garonne	0	124	124	0	137	137		-9,49%	-9,49%
64 - Pyrénées - Atlantiques	136	724	860	83	780	863	63,86%	-0,35%	-0,35%
Total Académie	165	1830	1995	103	1907	2010	60,19%	-0,75%	-0,75%

2e Degré

Effectifs												
Département	Effectifs bilingue 2020-2021	Effectif 2020-2021 LVB	Effectif 2020-2021 option LVC	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue	Effectif 2020-2021 LV2	Effectif 2019-2020 LV3	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
24 - Dordogne	0	7	60	67	0	1	90	91		600,00%	-33,33%	-26,37%
33 - Gironde	0	0	3	51	0	1	95	96		-100,00%	-96,84%	-46,88%
40 - Landes	0	0	28	28	0	0	32	32			-12,50%	-12,50%
47 - Lot-et-Garonne	0	0	0	0	0	0	2	2				-100,00%
64 - Pyrénées - Atlantiques	0	0	21	21	0	0	25	25			-16,00%	-16,00%
Total Académie	0	7	112	167	0	2	244	246		250,00%	-54,10%	-32,11%

PRIVÉ					
Associatif : Federacion Calandreta Aquitània (15 écoles)			Autre privé		
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021 enseignement bilingue	Effectifs 2019-2020 enseignement bilingue	Evolution en % enseignement bilingue entre les rentrées 2019 et 2020
91	555				
42					
37			18	20	-10%
384			31	nc	
554			49	20	-10%

Associatif : Fédération Calandreta Aquitània (1 collège)					
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021	Effectifs 2019-2020	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2019 et 2020
50	40	25,00%	160	259	

Autre privé		
Effectifs 2020-2021	Effectifs 2019-2020	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2019 et 2020
3	8	-62,50%
35	32	9,38%
38	40	-5,00%

Ecoles				
Nombre d'écoles avec un cursus immersif	Nombre d'écoles avec un cursus bilingue	Nombre d'écoles avec enseignement renforcé	Nombre d'écoles avec enseignement extensif	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
	7	2	8	17
	6			6
	9	1		9
2	13			15
	22	43	0	65
				112

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
Au moins 1 sur 47	-1	10
		8
		5
		6
		23
		52

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020*	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
Aucun établissement signalé	-3	5
		4
		2
		1
		6
		18

\* Des établissements n'ont pas eus d'inscrits mais n'ont pas fermé l'ensei

Tableau 3 des effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Montpellier

PUBLIC												
Effectifs												
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2020 2021 enseignement renforcé	Effectif 2020 2021 enseignement extensif	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019 2020 enseignement renforcé	Effectif 2019 2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
11 - Aude	202	19	2116	2337	199	0	2922	3121	1,51%	19,00%	-27,58%	-25,12%
30 - Gard	178	0	1911	2089	193	0	2205	2398	-7,77%	0,00%	-13,33%	-12,89%
34 - Hérault	449	0	3205	3654	449	0	3349	3798	0,00%	0,00%	-4,30%	-3,79%
48 - Lozère	357	14	1665	1484	422	9	1717	2148	-15,40%	55,56%	-3,03%	-30,91%
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0%	0%	0%
<b>Total Académie</b>	<b>1186</b>	<b>33</b>	<b>8897</b>	<b>9564</b>	<b>1263</b>	<b>9</b>	<b>10193</b>	<b>11465</b>	<b>-6,10%</b>	<b>267%</b>	<b>-12,71%</b>	<b>-16,58%</b>

(1) Enquête de terrain OPLO

2e Degré

Effectifs									
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue	Effectif 2020 2021 option	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019 2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
11 - Aude	119	61	180	104	112	216	14,42%	-45,54%	-16,67%
30 - Gard	118	508	626	116	492	608	1,72%	3,25%	2,96%
34 - Hérault	53	664	717	58	616	674	-8,62%	7,79%	6,38%
48 - Lozère	0	421	421	0	426	426	0,00%	-1,17%	-1,17%
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>1654</b>	<b>1944</b>	<b>278</b>	<b>1646</b>	<b>1924</b>	<b>4,32%</b>	<b>0,49%</b>	<b>1,04%</b>

(2) Données Rectorat

2e Degré

Effectifs												
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue/ED S	Effectif 2020 2021 LVB	Effectif 2020 2021 LVC	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue	Effectif 2019 2020 LVB	Effectif 2019 2020 LVC	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
11 - Aude	0	10	22	32	0	10	24	34	0%	0%	-8%	-5,88%
30 - Gard	0	7	32	39	0	0	27	27	0%	0%	19%	44,44%
34 - Hérault	2	3	39	44	0	16	50	66	0%	0%	-22%	-33,33%
48 - Lozère	0	0	19	19	0	1	39	40	0%	0%	-51%	-52,50%
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0,00%
<b>Total Académie</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>112</b>	<b>134</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>140</b>	<b>167</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>-20%</b>	<b>-19,76%</b>

(3) Données Rectorat

PRIVE					
Associatif : Fédération Calandreta Lengadòc (24 écoles)			Autre privé		
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021 enseignement bilingue	Effectifs 2019-2020 enseignement bilingue	Evolution en % enseignement bilingue entre les rentrées 2019 et 2020
433	1772	-6,60%	0	0	0
128			0		
1094			0		
0			0		
0			0		
0			0		
1655			0		

Associatif : Fédération Calandreta Lengadòc (2 collèges)					
Associatif : Fédération Calandreta Lengadòc (2 collèges)			Autre privé		
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021	Effectifs 2019-2020	Evolution en % enseignement privé autre entre les rentrées 2019 et 2020
0	216	-6,48%	0	?	?
0			0		
202			22		
0			0		
0			0		
0			0		
202			0		

Associatif : Fédération Calandreta Lengadòc (1 lycée)					
Associatif : Fédération Calandreta Lengadòc (1 lycée)			Autre privé		
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021	Effectifs 2019-2020	Evolution en % enseignement privé autre entre les rentrées 2019 et 2020
0	13	0,23	0	0	0
0			0		
16			0		
0			0		
0			0		
0			0		
16			0		

Ecoles				
Nombre d'écoles avec un cursus immersif	Nombre d'écoles avec un cursus bilingue	Nombre d'écoles avec enseignement renforcé	Nombre d'écoles avec enseignement extensif	Nombre de lieux d'enseignement toutes modalités confondues
9	6	1	56	72
3	3	0	28	34
12	7	0	50	69
0	6	1	45	52
0	0	0	0	0
24	22	2	179	227

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
Aucun établissement signalé	1	9
		12
		18
		7
		0
		46

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
Aucun établissement signalé	-3	1
		1
		4
		1
		0
		7

Tableau 4 des effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse

PUBLIC												
Effectifs												
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2020 2021 enseignement renforcé	Effectif 2020 2021 enseignement extensif	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019 2020 enseignement renforcé	Effectif 2019 2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020
9 - Ariège	108			108	101	0	0	101	6,93%			Données à confirmer
12 - Aveyron	754			754	823	0	4402	5225	-8,38%			
31 - Haute-Garonne	566			566	558	0	834	1392	1,43%			
32 - Gers	214			214	215	0	351	566	-0,47%			
46 - Lot	190			190	196	0	0	196	-3,06%			
65 - Hautes-Pyrénées	414			414	400	0	2350	2750	3,50%			
81 - Tarn	872			872	902	0	0	902	-3,33%			
82 - Tarn et Garonne	1019			1019	1100	0	5175	6275	-7,36%			
Total Académie	4137			4137	4295	0	13112	17407	-3,68%			

2e Degré										
Collège										
Effectifs										
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue	Effectif 2020 2021 LV2/LV3/option	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019 2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020	
9 - Ariège	26			23	242	265	13%			Données à confirmer
12 - Aveyron	292			271	631	902	8%			
31 - Haute-Garonne	140			130	697	827	8%			
32 - Gers	32			0	473	473	32%			
46 - Lot	28			27	357	384	4%			
65 - Hautes-Pyrénées	10			0	1481	1481	10%			
81 - Tarn	180			146	882	1028	23%			
82 - Tarn et Garonne	106			106	247	353	0%			
Total Académie	814	5342	6156	703	5010	5713	16%	7%	8%	

3e Degré													
Lycée													
Effectifs													
Département	Effectifs 2020-2021 bilingue	Effectif 2020 2021 LVB/LVC	Effectif 2020 2021 ED5	Effectifs 2020-2021 totaux	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019 2020 LVB	Effectif 2019 2020 LVC	Effectifs 2019-2020 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2019 et 2020	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2019 et 2020	
9 - Ariège	0				0	84	0	84	0%			Données à confirmer	
12 - Aveyron	0				0	104	0	104	0%				
31 - Haute-Garonne	0				0	117	0	117	0%				
32 - Gers	0				0	38	0	38	0%				
46 - Lot	0				0	48	0	48	0%				
65 - Hautes-Pyrénées	0				0	129	0	129	0%				
81 - Tarn	27				27	94	0	121	0%				
82 - Tarn et Garonne	0				0	97	0	97	0%				
Total Académie	27	581	28	636	27	711	0	738	0,00%	-18,28%	0,00%		-13,82%

PRIVE					
Associatif : Federacion Calandreta Miegjorn-Pireneus			Autre privé		
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021 enseignement bilingue	Effectifs 2019-2020 enseignement bilingue	Evolution en % enseignement bilingue entre les rentrées 2019 et 2020
102					
108					
401					
0					
30	1107	-6,68%	Données à confirmer	0	Données à confirmer
167					
225					
0					
1033					

Associatif : Fédération Calandreta Miegjorn-Pireneus (1 collège)						Autre privé	
Effectifs 2020-2021 enseignement immersif	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2020-2021	Effectifs 2019-2020	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2019 et 2020		
0							
0							
79							
0							
0	71	11,27%	98	99	-1,01%		
0							
0							
79							

Autre privé		
Effectifs 2020-2021	Effectifs 2019-2020	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2019 et 2020
58	194	-70,10%

Ecoles				
Nombre d'écoles avec un cursus immersif	Nombre d'écoles avec un cursus bilingue	Nombre d'écoles avec enseignement renforcé	Nombre d'écoles avec enseignement extensif	Nombre de lieux d'enseignement toutes modalités confondues
2				Données à confirmer
2				
7				
0				
1				
2				
5				
0				
19				

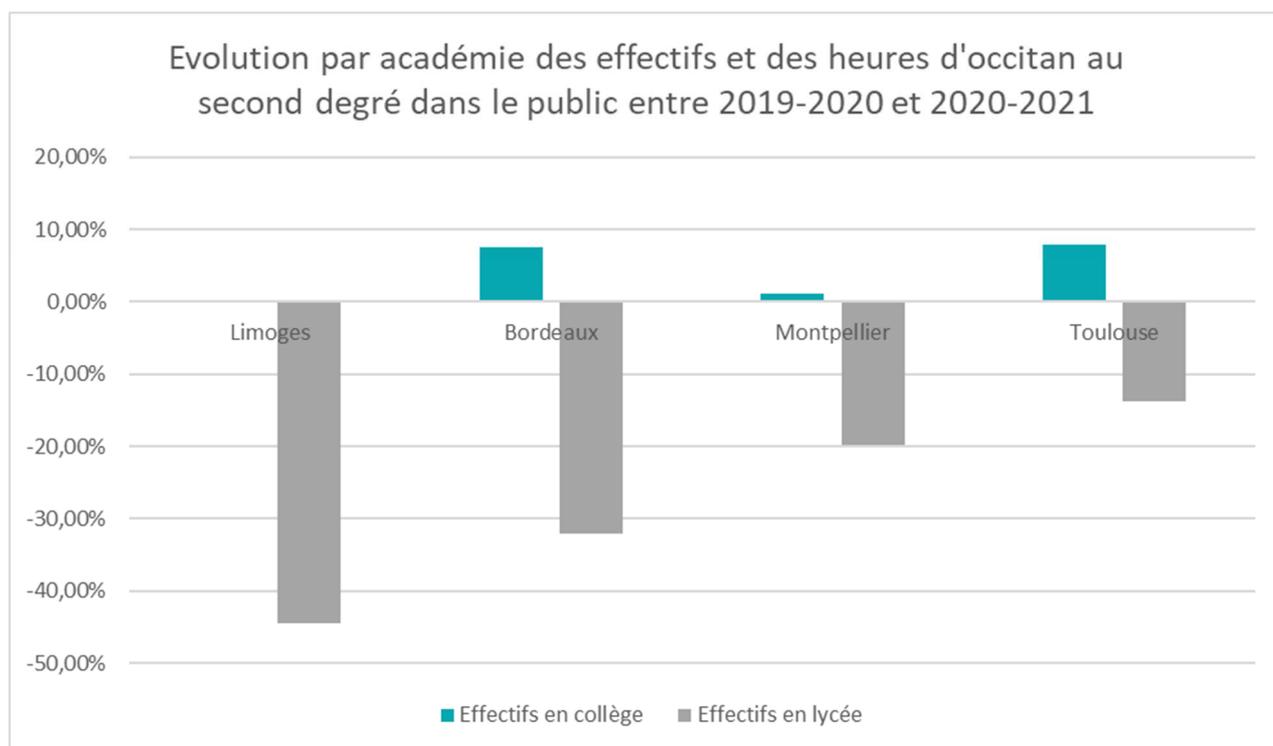
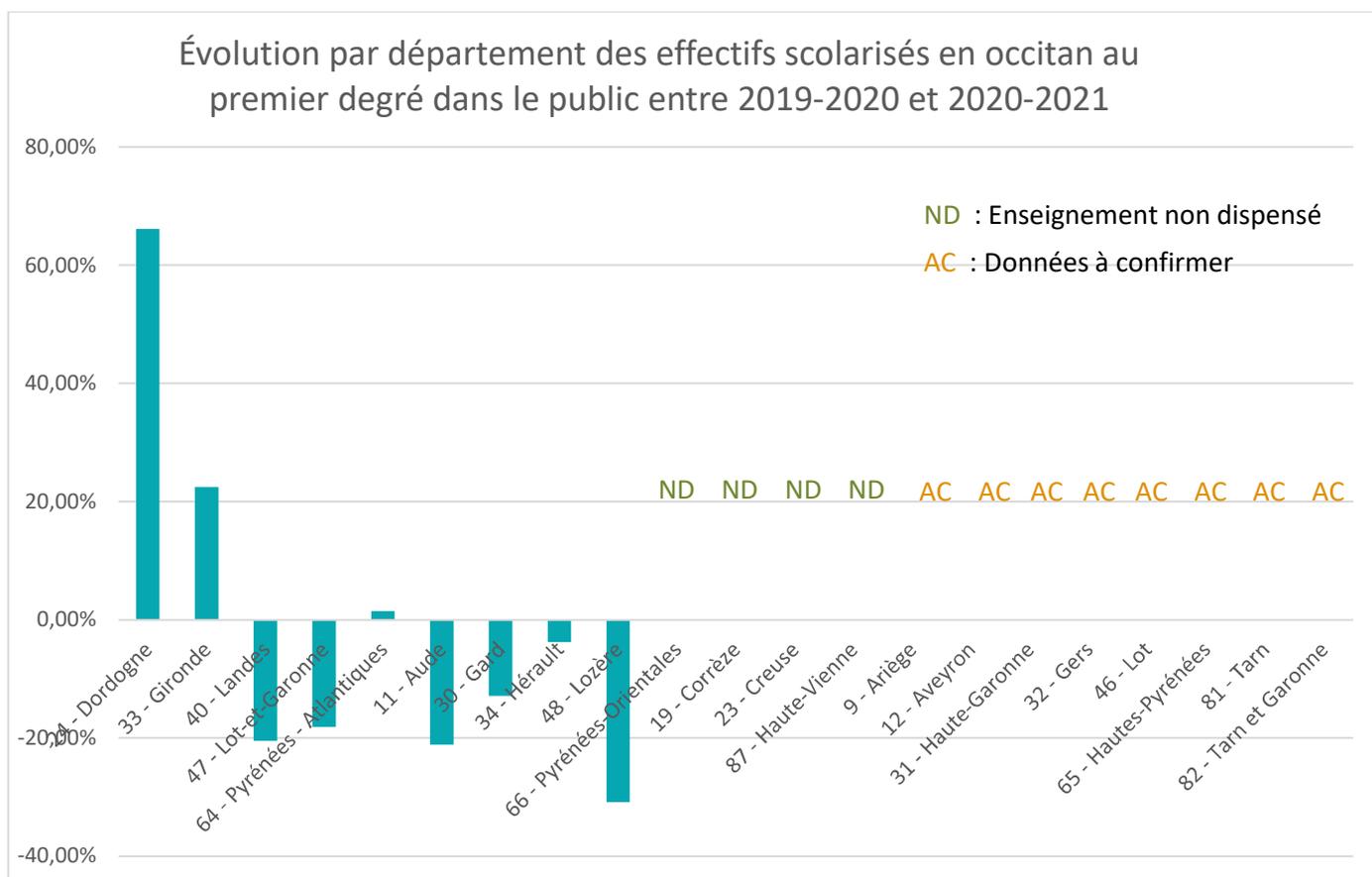
Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
		Données à confirmer

Etablissements		
Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2019-2020	Nombre de lieux d'enseignement effectifs toutes modalités confondues
Au moins 6 sur (données à confirmer)	Données à confirmer	Données à confirmer

**Tableau 5 : Résumé des évolutions en % des effectifs  
dans le public entre 2019 et 2020 dans les 5 académies du territoire de l'OPL**

Académie	Effectifs Premier Degré	Effectifs Second Degré Collège	Effectifs Second Degré Lycée	Précisions
Poitiers	Enseignement Non Dispensé			Pas d'enseignement de l'occitan dans cette académie
Limoges	Enseignement Non Dispensé	0,00%	-44,44%	Pas d'ouverture d'enseignements. <b>1</b> fermeture d'enseignement au collège.
Bordeaux	1,58%	-0,75%	-32,11%	Au moins <b>4</b> ouvertures d'enseignements toutes modalités confondues dans le 1e degré, <b>5</b> ouvertures au collège et <b>0</b> ouverture au lycée. Aucune fermeture d'enseignements toutes modalités confondues dans le 1e degré, <b>0</b> fermeture au collège et <b>1</b> fermeture au lycée.
Montpellier	-16,58%	1,04%	-19,76%	Au moins <b>5</b> ouvertures d'enseignements toutes modalités confondues dans le 1e degré, <b>1</b> ouverture au collège et <b>0</b> ouverture au lycée. Aucune fermeture d'enseignements toutes modalités confondues dans le 1e degré, <b>0</b> fermeture au collège et <b>3</b> fermetures au lycée.
Toulouse	Données à confirmer	8,00%	-13,82%	Au moins <b>1</b> ouverture d'enseignement toutes modalités confondues dans le 1e degré, <b>4</b> ouvertures au collège et <b>2</b> ouvertures au lycée. Aucune fermeture d'enseignements toutes modalités confondues dans le 1e degré, <b>2</b> suspensions au collège et <b>2</b> suspensions au lycée.

## Représentations graphiques de l'évolution des effectifs entre 2019 et 2020



## Délibération AG201124.04 – Communication relative à la structuration et à l’extension du dispositif ENSENHAR professeur

Mesdames, Messieurs,

Le manque de ressource humaine en termes d’enseignants occitanophones reste un sujet de préoccupation majeure pour les partenaires publics de la politique linguistique. Cela constitue depuis plusieurs années déjà un facteur bloquant pour l’ouverture de nouvelles filières bilingues français-occitan dans le cadre des objectifs chiffrés fixés au sein des conventions académiques en vigueur. Partant de ce constat, l’ex-Région Aquitaine et le Rectorat de Bordeaux ont décidé en 2014 d’expérimenter l’élargissement du dispositif *Ensenhar*, initialement réservé aux étudiants sous la forme d’une bourse d’étude, aux enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés désireux de se former à l’occitan pour devenir enseignant dans les filières bilingues. Fort du succès de cette expérimentation, le dispositif a été reconduit et son pilotage est aujourd’hui confié à l’Office public de la langue occitane, en étroite collaboration avec les services de l’Éducation nationale, aussi bien au niveau rectoral que départemental. À la suite d’une évaluation menée par notre Groupement en février 2019, le Rectorat de Bordeaux et la Région Nouvelle-Aquitaine, via l’OPLO, ont décidé de faire évoluer le dispositif *Ensenhar* professeur dans le but de le rendre plus attractif encore pour les enseignants, en modifiant notamment les conditions de formation. Le succès du dispositif tel que mis en place aujourd’hui repose sur trois facteurs :

- la formation s’effectue aujourd’hui dans le cadre du Plan de formation continue du Rectorat (PFC) et non plus via un congé de formation ;
- l’enseignant bénéficie d’un maintien intégral de son traitement (au lieu de 85% auparavant pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré) ;
- la durée de la formation passe de 6 à 10 mois, de septembre à juin (totalité de l’année scolaire).

*Ensenhar professeur* concerne tous les profils ; tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré peuvent y prétendre, seuls les contractuels et les stagiaires en sont exclus.

Le financement de la formation est directement attribué à des centres de formation dans le cadre d’une procédure de marché public, avec les moyens dédiés qui correspondent au coût réel de la formation (coût forfaitaire estimé à 20 000€ environ par site et par année scolaire, soit 40 000€ pour deux sites en 2020-2021). La formation est également accessible à des enseignants en disponibilité ou originaires d’autres académies (congé formation), augmentant ainsi le vivier de bénéficiaires tout en limitant la dépense publique.

Cette nouvelle mouture d’*Ensenhar professeur* s’appuie également sur un rétro-planning type qui figure en annexe de la présente communication. Celui-ci a été rendu effectif pour l’édition 2020-2021. En amont, grâce une communication massive effectuée par les services académiques, 51 demandes d’information sont parvenues jusqu’à l’Office. 36 candidatures ont été déposées (contre 7 en moyenne chaque année) et 10 supports de formation ont été octroyés par Mme la Rectrice. Deux enseignants ont cependant retiré leur candidature, portant le nombre de bénéficiaires titulaires dans l’Académie de Bordeaux à 8 (+ 2 enseignants en disponibilité, hors contingent académique). Pour mémoire, le calibrage initial du nombre de supports de formation était fixé à 14 enseignants par an.

Dans la perspective d’une généralisation de ce dispositif à l’échelle interacadémique tel que le prévoient les conventions académiques de Limoges, Montpellier et Toulouse dès le mois de décembre 2020 pour une ouverture des formations en septembre 2021, il paraît opportun d’insister dès à présent sur un élément clé : le renforcement de la sécurisation des parcours des enseignants bénéficiaires afin qu’ils puissent enseigner dans les meilleures conditions possibles. Le succès de ce dispositif repose sur le principe de créations de postes spécifiques à profil, ce qui a l’avantage de faire correspondre au besoin réel d’un établissement identifié des enseignants candidats motivés recrutés selon une procédure lisible et transparente (ouverture annuelle d’un appel à candidature). Or la mise en œuvre de ce type de fléchage de poste est rendue difficile à cause de la singularité de chaque situation.

En amont, de manière à rendre la procédure lisible pour les enseignants, il conviendrait de définir le nombre de places de formation nécessaires au regard des besoins en ressources occitanophones exprimés par les DSDEN de l'académie. Il faut pour cela distinguer trois types de besoin :

-remplacement (mutation, retraite...);

-continuité pédagogique (montée de cohorte 1<sup>er</sup> degré ou ouverture d'une DNL et/ou d'une option en collège ou lycée);

-développement (création d'un nouveau cursus 1<sup>er</sup> degré ou implantation d'une ouverture option collège / lycée sur un territoire non couvert).

Enfin, il serait opportun de s'appuyer sur les outils de prospective dont dispose les Rectorats pour évaluer les montées de cohorte des cursus bilingues de CM2 puis de repérer sur quel bassin de collège le ou les cursus bilingue(s) est/sont versé(s).

Cette présente communication a ainsi pour objet d'éclairer les administrateurs du Groupement sur l'évolution et la généralisation progressive du dispositif *Ensenhar professeur* à l'échelle interacadémique, étant entendu qu'il s'agit-là d'une action stratégique qui constitue un levier efficace pour disposer d'un nombre suffisant d'enseignants bilingues capables de répondre aux besoins en matière de développement d'enseignement de la langue occitane.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** L'Assemblée générale prend acte de la présente communication ainsi que de son annexe.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

## Annexe Délibération AG201124.04 - Calendrier du dispositif commun PFC – ENSENHAR 1<sup>er</sup>/2<sup>nd</sup> degré (Académie de Bordeaux)

### Année scolaire N : Sélection des postes et des candidats

- 
- En **décembre**, suivant les besoins exprimés dans l'académie et au sein des différentes DSDEN (nécessité d'une circulaire pour que les inspections académiques suivent le calendrier rectoral également), une liste de postes à profil sera publiée. Ces postes spécifiques mettront en avant la nécessité de se former et d'être habilité en fin de formation, donc la nomination sera temporaire.
  - De **janvier** à **mars**, ouverture des candidatures et réception des dossiers.
  - En **mars**, sélection des candidats potentiels après un pré-jury au rectorat (avec notamment l'impossibilité pour les stagiaires et contractuels).
  - En **mai**, rencontre des candidats et sélection par le jury des personnes qui seront formées sur chaque poste.

### Année scolaire N+1 : Formation et habilitation des candidats

- 
- De **septembre** à **mai**, prise de poste mais avec immédiatement début de la formation à temps plein, à Orthez ou autre lieu à définir en fonction des candidats, et remplacement en parallèle sur le poste.
  - En **mai**, passage du DCL et obtention du niveau B2 attendue (à titre indicatif, en 2019, épreuve du DCL le 27 mai)
  - En **juin**, attestation délivrée pour une habilitation à enseigner une DNL ou la langue occitane, et la personne reste sur le poste.

## Délibération AG201124.05 – Attribution d'une aide ENSENHAR- volet étudiant - Liste complémentaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sessions, au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Mesdames, Messieurs,

La volonté réaffirmée des différents membres de l'Office public de la langue occitane en faveur du développement de l'enseignement de l'occitan vise l'augmentation quantitative et qualitative du nombre de locuteurs. Cette volonté renforcée par une demande sociale, notamment parentale, permet de constater des progrès allant dans le sens des objectifs fixés : priorité étant donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets d'enseignement, prioritairement bilingues, à l'échelle de bassins éducatifs. Cependant, le manque d'enseignants compétents constitue un frein à ce développement.

Il s'agit par conséquent de renforcer la ressource enseignante par la mise en œuvre du dispositif « ENSENHAR étudiant » dans le cadre d'un financement des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, conformément à la décision n°AG161209.05 (adoption du dispositif des bourses « ENSENHAR » - volet étudiant en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie valable à partir de l'année scolaire 2017/2018). Ce dispositif consiste à l'octroi d'aides individuelles de 4 000 € aux étudiants inscrits en Licence 3 ou l'année universitaire suivante, et qui s'engagent à devenir professeurs des écoles bilingues occitanes.

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, suite à plusieurs désistements, il est proposé d'attribuer deux bourses supplémentaires pour un montant total de 8 000 euros.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UN :** Conformément à la décision n°AG161209.05 relative au dispositif d'aides « ENSENHAR », une aide d'un montant total de 8 000 euros est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

**ARTICLE DEUX :** Les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

**ARTICLE TROIS :** Les candidatures référencées sous les numéros BE20004OC, BE20005OC et BE20004NA, ayant fait l'objet d'une aide de l'Office votée lors de l'AG du 10 novembre dernier, se sont finalement désistées : elles sont par conséquent retirées de la liste des bénéficiaires.



**Charline CLAVEAU**  
Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération n°AG201124.05 – Liste candidats à l'aide Ensenhar étudiant 2020/2021 – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sessions

Référence	Nom du/de la Candidat.e	Prénom	Département	Formation 2020/2021	Lieu de formation	Avis jury	Attribution d'une aide
<b>Occitanie</b>							
BE20014OC	LONGELIN	Marlène	Hérault	Licence aménagée d'occitan	Montpellier	ASSEZ FAVORABLE	oui
BE20027OC	JOVER	Océane	Aude	M1 - MEEF	Carcassonne	ASSEZ FAVORABLE	oui

## Délibération AG201124.06 - Adoption d'un soutien aux opérateurs de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie (5<sup>ème</sup> volet)

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage de la langue occitane, notamment celles portées par des opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, il est proposé d'adopter une aide à un opérateur dont le détail figure en annexe.

Par ailleurs, concernant l'opération chèque-livres « *Libe-Libre !* » et qui a fait l'objet d'une aide lors de l'Assemblée générale du 10 novembre 2020, au vu de la crise sanitaire - l'accès aux librairies étant devenu impossible - la date limite de réalisation de l'action doit être prorogée. Cette date limite ne pouvant être fixée ce jour par l'Assemblée générale, il est proposé de déléguer cette compétence au Directeur.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activité pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine, après budget rectificatif, est de 834 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 664 600 € et celle de l'État est de 73 000 €, soit un total de 2 571 700 €. En effet, l'Office a obtenu notamment une contribution complémentaire d'un montant de 100 000 € provenant de la section d'investissement du budget de la Région Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, la Région Occitanie a voté le 16 octobre dernier des subventions d'investissement complémentaires d'un montant total de 95 000€ attribués aux opérateurs Canopé-Cap'òc, Lo Congrès permanent de la lenga occitana et Conta'm sur instruction de l'Office. Enfin, le ministère de l'Éducation nationale a versé une contribution de 50 000 € au programme d'activité de l'Office.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UN :** une aide sous forme de subvention d'un montant de 3 500,00€ est attribuée au bénéficiaire figurant dans le tableau joint en annexe 1.

**ARTICLE DEUX :** Délégation est donnée au Directeur de proroger la date de fin de l'opération Libe-Libre, initialement prévue au 30 novembre 2020, au début de l'année 2021. Le Directeur fixera la date limite de l'opération en tenant compte des propositions de l'Association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine après consultation des éditeurs partenaires et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération n°AG201124.06 – Tableau d'affectation des subventions attribuées

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2019	Total des recettes prévisionnelles 2020	Montant demandé en 2020	Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020	Avances accordées en avril par la Région Occitanie	Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020	Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020	Aide totale accordée
20.052	Collège d'Occitania	l'organisation de formations à la langue occitane pour adultes en présentiel et à distance dans le cadre d'une ouverture à la diversité des ressources en langue occitane	31	Rejet	17 463 €	18 505 €	sans objet	sans objet	3 500€ (votés ce jour)	sans objet	3 500,00 €

## Délibération AG201124.07 - Adoption d'une convention-cadre pluriannuelle avec le Congrès permanent de la langue occitane

**Mesdames, Messieurs,**

Le Congrès permanent de la langue occitane a été créé à Bordeaux le 16 décembre 2011, porté et voulu par les principales associations et institutions qui œuvrent pour l'étude, la promotion et la transmission de l'occitan. Il est un organisme interrégional indépendant, reconnu et soutenu par l'État (ministère de la Culture) et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie regroupés au sein de l'Office public de la langue occitane ainsi que les collectivités territoriales. Pour réaliser ses travaux, le Congrès s'appuie sur deux conseils assesseurs : un Conseil linguistique et un Conseil des usagers.

En mars 2016, à l'occasion de l'adoption de son programme d'activité, l'Office reconnaissait le caractère académique du Congrès permanent dans le domaine de la régulation et la normalisation de l'occitan.

Il s'agit aujourd'hui de formaliser plus avant cette reconnaissance par une convention cadre tri-annuelle entre les deux structures dont les objectifs sont :

- De mieux assoir la structure fédérative dans son rôle de régulation de la langue occitane, par une reconnaissance plus formelle de son caractère académique ;
- D'inscrire des financements pluriannuels, en reconduction, sur trois ans.

Par ailleurs, il s'agit de permettre à un agent de l'Office d'intégrer le Conseil des usagers du Congrès permanent.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UN :** le Congrès permanent de la langue occitane est reconnu comme l'organisme établissant, avec l'aide de l'autorité scientifique et normative de son Conseil linguistique, les normes linguistiques et orthographiques de l'occitan-langue d'oc dans les domaines de la lexicologie, l'onomastique, la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la morphosyntaxe, la sémantique, la pragmatique et cohérence et le traitement automatique des langues.

**ARTICLE DEUX :** La convention-cadre pluriannuelle avec le Congrès permanent de la langue occitane, ci-annexée, est approuvée.

**ARTICLE TROIS :** Délégation est donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'Office pour signer cet acte.

**ARTICLE QUATRE :** L'Office public de la langue occitane fait la demande qu'un de ses agents, désigné par le Directeur, puisse intégrer le Conseil des usagers du Congrès permanent de la langue occitane.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE  
ET LE CONGRÈS PERMANENT DE LA LANGUE OCCITANE  
2020-2022**

Entre

L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE  
Groupement d'Intérêt public entre l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie  
22 boulevard du Maréchal Juin  
31405 Toulouse cedex 9  
Téléphone : 05 82 60 02 80  
Courriel : contact@ofici-occitan.eu

Représenté par Madame Charline Claveau, dûment habilitée par décision n°AG200616.XX de l'Assemblée générale du Groupement en date du 16 juin 2020,

Ci-après dénommé "l'Office",

et

LE CONGRÈS PERMANENT DE LA LANGUE OCCITANE  
Château d'Este  
Avenue de la Pléiade  
64140 Billère cedex  
Téléphone : 05 59 13 06 40  
Courriel : info@locongres.org

représenté par Monsieur Gilbert Mercadier, agissant en sa qualité de Président,

Ci-après dénommé "Le Congrès",

**PRÉAMBULE**

L'Office public de la langue occitane et le Congrès permanent de la langue occitane partagent des objectifs de transmission et de développement de la langue occitane, patrimoine de la France selon l'article 75-1 de la Constitution de la République et pour lequel l'État et les collectivités ont une responsabilité commune.

**L'Office public de la langue occitane**, établissement public créé effectivement en 2016, est né d'une conviction partagée par l'Etat et les Régions : celle de la nécessité de soutenir et renforcer les politiques partenariales menées en faveur de la langue occitane.

Ce groupement d'intérêt public (GIP) entre l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie bénéficie d'une délégation de moyens et de compétences de ses membres.

Le périmètre d'action de l'Office s'étend sur 22 départements, couvrant l'ensemble de la zone occitanophone de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

1. L'idée de soutenir de façon concertée les politiques en faveur de la langue occitane figurait déjà dans la charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de l'occitan, signée par les six ex-Régions, Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, avant même la réforme territoriale issue de la Loi NOTRe votée en 2015.

Dès sa création, l'Office a mis en œuvre plusieurs axes de travail englobant le soutien à des actions de promotion de la langue occitane. Il s'agit en particulier d'augmenter la transmission de la langue occitane, plus particulièrement aux jeunes générations notamment dans le cadre scolaire, et de développer la socialisation ou l'usage de l'occitan. L'Office veille par ailleurs à soutenir ces actions de transmission et socialisation de l'occitan en collaborant avec les associations et autres acteurs engagés sur ces questions.

**Le Congrès permanent de la langue occitane** est l'institution à caractère académique de régulation de la langue occitane, appelée aussi langue d'oc. Créé à Bordeaux le 16 décembre 2011, il a été porté et voulu par les principales associations et institutions qui œuvrent pour l'étude, la promotion et la transmission de l'occitan. Il est un organisme interrégional indépendant, reconnu et soutenu notamment par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France - ministère de la Culture, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, regroupés au sein de l'Office public de la langue occitane et d'autres collectivités territoriales. Pour réaliser ses travaux, le Congrès s'appuie sur deux conseils assesseurs : un Conseil linguistique et un Conseil des usagers. **(extrait des statuts)**

**Le Conseil linguistique** est l'organe scientifique du « Congrès permanent de la Langue occitane ». Ses membres sont nommés par le Conseil d'Administration de l'association sur proposition du Conseil linguistique. Ses membres participent et votent en Assemblée plénière du Conseil linguistique. Les conseillers linguistiques travaillent dans le cadre de commandes et missions définies par le Conseil d'Administration de l'association.

- **Le Conseil des usagers** représente la société civile à trois niveaux : Les transmetteurs, les utilisateurs, les institutionnels.

Il a pour fonction de faire remonter les besoins des usagers et de les associer aux travaux des linguistes.

Le Congrès agit selon des principes d'action tels que le respect de l'unité et de la diversité de l'occitan, la stabilité, la représentativité des espaces linguistiques du territoire d'Oc, la collégialité des décisions et la diffusion de l'information. Il a parmi ses objectifs de répondre aux besoins des usagers, notamment des enseignants et des élèves, par la production et la mise en ligne d'outils (dictionnaires, grammaires, lexiques spécialisés...) de ressources diverses (lexicographie, lexicologie, terminologie, néologie, phonologie, graphie, grammaire, toponymie, traitement

automatique des langues) et de normes linguistiques. Son portail internet - locongres.org - est devenu un centre de ressources largement utilisé.

## **ARTICLE 1. OBJET**

La présente convention a pour objet de préciser les relations entre l'Office et le Congrès. Cette convention d'objectifs pluriannuelle donne lieu à l'élaboration de conventions annuelles précisant notamment les actions et les moyens mis en œuvre dans le cadre des présentes.

## **ARTICLE 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Les objectifs généraux des présentes sont les suivants :

- poursuivre les travaux engagés dans le domaine de la régulation de la langue occitane dans le cadre de la graphie dite classique de l'occitan, dans la continuité des travaux et grands principes de ses fondateurs puis de l'Institut d'Etudes Occitanes et du Conseil de la langue occitane. Les travaux du Congrès, conformément à ses statuts, sont réalisés selon double principe de renforcement de l'unité de la langue et du respect de sa diversité. Les outils et les ressources proposés auront le souci de répondre au mieux à l'ensemble des usagers de l'occitan, quelle que soit leur variété linguistique ;
- diffuser à un large public et par différents moyens, notamment électroniques, les éléments de régulation ;
- réguler par la production d'outils ayant le souci de répondre au mieux à l'ensemble des usagers de l'occitan, quelle que soit leur variété linguistique. À ce titre, les œuvres produites doivent répondre en priorité aux besoins du public apprenant, en particulier le public scolaire. Ce public est avant tout en demande de ressources de référence - dictionnaires, lexiques, grammaires, corpus, etc. - et d'outils de diffusion technologiquement avancés.

## **ARTICLE 3. RECONNAISSANCE DU CONGRÈS COMME INSTITUTION ACADÉMIQUE**

L'Office public de la langue occitane, dont les décisions engagent ses membres conformément à son statut de Groupement d'Intérêt Public, reconnaît depuis la délibération AGL60322.02 du 22 mars 2016 le caractère académique du Congrès permanent de la langue occitane : « Le *Congrès permanent de la lenga occitana* est l'instance dont le groupement reconnaît le caractère académique dans le domaine de la régulation et la normalisation de l'occitan ». A ce titre, le Congrès permanent de la langue occitane est reconnu comme l'organisme établissant, avec l'aide de l'autorité scientifique et normative de son Conseil linguistique, les normes linguistiques et orthographiques de l'occitan-langue d'oc dans les domaines de la lexicologie, l'onomastique, la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la morphosyntaxe, la sémantique, la pragmatique et cohérence et le traitement automatique des langues (TAL).

## **ARTICLE 4. MISSIONS DU CONGRÈS**

Dans le cadre du présent partenariat financier :

- Le Congrès conduit ses travaux de production de ressources et d'outils de référence au service des locuteurs de l'occitan (dictionnaires, lexiques, conjugueurs et grammaires, corpus textuels, bases toponymique, etc.), de régulation linguistique (production et édition de normes) et de recherche appliquée. Dans ce cadre, il

s'engage à assurer la meilleure diffusion auprès de ses usagers, notamment par l'édition numérique via la plateforme lexicale en ligne, locongres.org.

- Le Congrès pilote, avec l'ensemble de ses partenaires, la Feuille de route pour le développement numérique de l'occitan, et développe à ce titre les ressources et outils TAL nécessaires à la l'usage et à la diffusion numérique de l'occitan (constitution et traitement des corpus, correction automatique, traduction automatique, technologie de la parole, etc.).

## **ARTICLE 5 : SOUTIEN ET FINANCEMENT**

- L'Office soutient les actions du Congrès par une subvention annuelle :
  - 165 000 € en 2020 ;
  - 165 000 € en 2021 ;
  - 165 000 € en 2022 ;
- le cas échéant, par la commande de prestations dans le respect des règles relatives à la commande publique.
- par un soutien et un appui technique en vue de pouvoir bénéficier des différents dispositifs financiers des membres de l'Office public de la langue occitane : appels à projets, crédits investissements, crédits recherche, fonds structurels européens, coopération transfrontalière et interrégionale, Contrat de plan État-Région, etc.

## **ARTICLE 6 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

Le Congrès, dont les comptes sont établis pour un exercice du 1er janvier au 31 décembre doit :

- Formuler ces demandes de subvention de fonctionnement dans les délais impartis.
- Communiquer à l'Office public de la langue occitane, dès que le Congrès permanent de la langue occitane les aura en sa possession, son bilan, son compte de résultat certifiés par le Commissaire aux comptes et contresignés par le Président et le Trésorier du Congrès permanent de la langue occitane.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité conformément aux principes du Plan Comptable Général et aux règlements du C.R.C. spécifique au secteur associatif.

Le Congrès est tenu de convoquer les représentants de son Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Le Congrès permanent doit également fournir à l'Office les procès-verbaux des différentes réunions de l'Assemblée générale, ainsi que toute modification pouvant intervenir.

## **ARTICLE 7 : AUTRES MISSIONS CONSENTIES À TITRE GRATUIT**

Par ailleurs, le Congrès fournit une ingénierie et un appui technique à l'Office sur la question linguistique : expertise linguistique dans le cas de lettres de mission, avis technique, validation de travaux, d'éditions, missions d'observation etc.

Il peut également assurer un appui technique à la traduction, avec accompagnement de la socialisation de ces documents (prestation de conseil).

Il peut enfin assurer un rôle de conseil dans le domaine du numérique : pour le développement d'applications, de sites internet, traitement et stockage de données, standards techniques et localisation (gestion des langues), etc...

Ces prestations sont consenties à titre gratuit.

#### **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

Les documents (supports papiers et électroniques) et les actions de communication relatives aux actions réalisées dans le cadre de la présente convention doivent obligatoirement afficher le logo de l'Office public de la langue occitane, ainsi que les visuels de ses programmes associés le cas échéant.

#### **ARTICLE 9 : SUIVI DE LA CONVENTION**

Afin de faire le point sur l'avancement de la convention et d'échanger sur leurs actions respectives, les partenaires se réunissent au moins une fois par an. En outre, des réunions techniques peuvent également être réalisées en fonction des besoins.

#### **ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature. Elle pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant pendant l'ensemble de sa période de validité.

Signataires :

Le Président du Congrès :

La Présidente de l'Office :

## Délibération AG201124.08 – Adoption de la stratégie territoriale de l'Office public de la langue occitane à destination des collectivités de premier niveau

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son plan d'action, l'Office a affirmé son ambition d'accompagner au mieux collectivités et établissements publics dans leurs projets liés à la transmission et la socialisation de l'occitan : de premiers partenariats départementaux ont ainsi vu le jour dès 2019, notamment avec le Département de la Dordogne, et, prochainement, avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Cependant, parce qu'elles sont souvent le premier relai des habitants du territoire pour ce qui touche à la vie locale (compétences relatives aux écoles notamment), les communes et intercommunalités sont des acteurs indispensables dans la mise en œuvre de politiques linguistiques en faveur de l'occitan. C'est pourquoi l'Office souhaiterait développer une offre d'accompagnement pour ces acteurs fondamentaux de la vie publique.

Cette stratégie d'intervention territoriale a deux ambitions : permettre une meilleure visibilité de la langue auprès de la population des territoires et accompagner la conscientisation des collectivités de premier niveau, afin de permettre une déclinaison de politiques publiques favorables à l'occitan au plus près des territoires.

Au vu de la taille du territoire couvert (22 départements) et des moyens humains et financiers mobilisables restreints, une analyse fine du territoire et de l'offre de services possible était un préalable au déploiement d'actions de terrain. L'objectif de l'Office est de pouvoir concentrer prioritairement son action sur des territoires considérés comme des « cœurs potentiels de transmission et d'usage » de la langue occitane, afin d'augmenter les chances d'un impact pérenne sur le territoire.

Une méthodologie, développée autour d'un travail cartographique et incluant élus et techniciens des membres de l'Office, a permis de faire émerger différents types de besoins et d'apports potentiels de l'Office au profit des collectivités de premier niveau.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** les éléments fondateurs de la stratégie territoriale de l'Office public de la langue occitane auprès des Collectivités de premier niveau, tels qu'exposés en annexe, sont adoptés.



**Charline CLAVEAU**

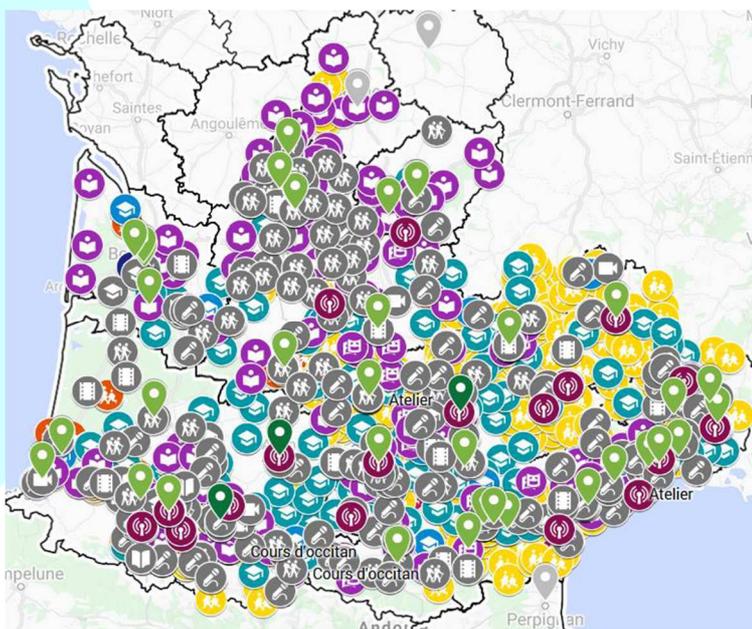
Présidente du Conseil d'administration

## Éléments fondateurs de la stratégie territoriale de l'Office public de la langue occitane à destination des collectivités de premier niveau

Définir une stratégie territoriale soulève de nombreuses questions, notamment celle des cibles : comment identifier ces collectivités « cœurs potentiels de transmission et d'usage de la langue occitanes » ? Quels seraient leurs besoins et comment l'Office public de la langue occitane pourrait apporter une plus-value dans la mise en place de politiques publiques favorables à la langue au niveau local ?

La démarche a été la suivante :

- Identifier l'offre de services de l'Office, et ce, à tous les niveaux de territoire (étatique, interrégional, régional, académique, départemental), et comprendre les modalités d'accompagnement des collectivités mises en œuvre par les autres Offices (basque, breton, institut de la langue galloise...) tels que les contrats de progrès ou chartes.
- Prioriser les territoires d'intervention en définissant une typologie de collectivités de premier niveau pouvant être intéressées par la mise en œuvre d'actions de soutien à la langue, soit parce qu'elles ont structuré un projet politique, soit parce qu'elles bénéficient d'un maillage associatif et/ou d'enseignement lié à l'occitan favorable, et réfléchir aux formes de soutien que l'Office pourrait apporter,
- Cartographier le territoire (22 départements) afin d'identifier les dynamiques liées à la langue occitane en partenariat avec l'État, les Régions et les Départements du territoire afin de visualiser :



- o L'ensemble de l'offre d'enseignement de et en langue occitane (toutes modalités) ;
- o Les opérateurs associatifs soutenus financièrement par les partenaires précités :
  - Intervenant dans le champ de la politique linguistique : cours pour adultes, soutien à l'enseignement, organismes publics/parapublics, Médias... ;
  - Intervenant dans le champ de la politique culturelle : manifestation, animation territoriale locale, collectage/archives/patrimoine, création artistique, édition ;
- o Les collectivités ayant sollicité l'Office ou ses membres pour un accompagnement technique/financier ou stratégique.

- Identifier les « cœurs de transmission et d'usage » en priorisant la présence de la langue dans l'environnement proche des jeunes générations (cœur de cible défini dans les statuts de l'Office), via une offre d'enseignement en langue occitane (existante ou en prévision). La présence de la langue dans leur environnement « secondaire » (activités associatives sur le territoire, actions culturelles, médias...), et enfin dans leur environnement de vie (notamment avec une identification de collectivités impliquées dans la valorisation de la langue et occitane) permettent de compléter cette analyse des tendances du territoire. Par ailleurs, les récents résultats de l'enquête sociolinguistique menée par l'Office et publiés à la rentrée 2020 permettent d'étoffer et mettre en perspective cette première analyse cartographique via une mesure des compétences linguistiques au sein des départements.

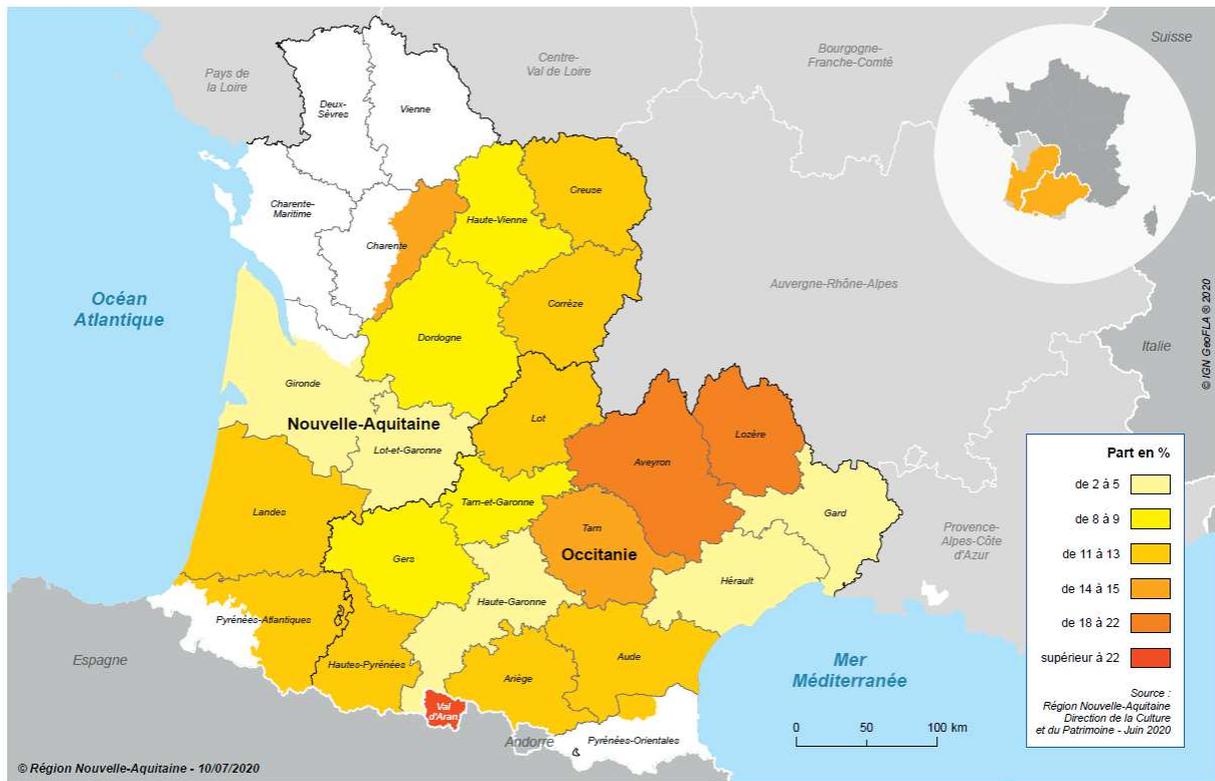


Figure 2- Part de locuteurs au sein de la population (+de 18 ans) sur le territoire interrégional

La dernière étape, la plus importante, consiste dès lors à expérimenter des accompagnements auprès de ces collectivités, en s’adaptant à leurs besoins/ambitions, tel que détaillé ci-dessous.

Le choix des territoires prioritaires pour ces expérimentations d’accompagnement se fait en partenariat avec les membres de l’Office, en échange avec le CIRDOC – Institut occitan de cultura, et s’adaptera aux contraintes des collectivités (mise en place des nouvelles équipes municipales notamment). D’autres territoires ou établissements publics, pourront également faire l’objet d’une expérimentation.

Ce travail de terrain devrait être mis en place dans les prochains jours si les conditions sanitaires le permettent.

## Synthèse de la méthodologie de mise en œuvre de la stratégie territoriale

### Typologie de collectivités identifiées

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Caractéristiques	Collectivités ayant déjà <u>structuré des politiques sur l'occitan</u>	Collectivités ayant des <u>atouts en termes d'environnement de l'enfant</u> (enseignement et maillage associatif du territoire, forte prégnance de la langue) mais <u>n'ayant pas ou peu structuré de politiques</u> sur l'occitan.	Collectivités ayant des <u>atouts en termes d'acteurs de politiques linguistiques et/ou de politique culturelle, mais pas d'enseignement</u>

### Quel accompagnement envisagé de l'Office auprès des Collectivités ?

Outre les actions de l'Office aux niveaux interrégional, académique et départemental, il s'agit de définir les actions pouvant être mises en place pour des collectivités de premier degré notamment.

#### 1 – Etape de bilan personnalisé quelle que soit la taille de la Collectivité

- *Analyse cartographique et statistique :*
  - sur l'implantation et la vitalité de l'enseignement, associations (acteurs en présence)
  - sur les initiatives développées localement par tous les niveaux de CT
  - sur les politiques publiques internes intégrant de l'occitan
  - sur la connaissance, les pratiques et représentations de l'occitan
- *Entretiens techniques et politiques :* Diagnostic, projets et perspectives
- *Préconisations circonstanciées et restitution en présence des élus et des services*

#### 2- Trois axes de travail identifiés

A - Communication générale autour de l'occitan	B - Accompagnement élaboration de politiques publiques	C - Lien et animation de territoire
<p><i>Selon les besoins identifiés, par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition de campagnes de communication (génériques ou ciblées sur l'enseignement),</li> <li>- catalogue des compétences des collectivités mobilisables...</li> </ul>	<p><i>Selon les besoins identifiés, par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de sensibilisation/formation des services et élus</li> <li>- Accompagnement technique sur des chantiers spécifiques en partenariat avec des acteurs-clé (Ex : Congrès pour la signalétique ; Cirdoc-Institut occitan de culture pour animations au sein d'un réseau de bibliothèques, organisation d'une journée de liaison, lien avec les enseignants, initiation, kit de formation pour les outils de communication...)</li> </ul>	<p><i>Selon les besoins identifiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien, capitalisation, valorisation des initiatives auprès d'autres collectivités aux enjeux similaires,</li> <li>- Organisation d'un temps fort liée à la langue occitane,</li> <li>- Bilan à n+1</li> </ul>

## Délibération AG201124.09– Adoption de la décision budgétaire modificative 2020 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, le Conseil d'administration délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions modificatives du budget.

Il s'agit par conséquent d'adopter une modification budgétaire qui correspond :

- à une augmentation de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au programme d'activité d'un montant global de 103 100 € ;
- à une augmentation de la contribution de la Région Occitanie au programme d'activité d'un montant de 99 000 € ;
- à une augmentation de la contribution de l'État (ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse) au programme d'activité d'un montant de 50 000 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : La modification budgétaire relative à l'exercice 2020 du Groupement, telle que présentée dans le document ci-annexé, est approuvée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claveau', is positioned above the printed name.

**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

# Annexe à la communication n° AG201124.09

**TABLEAU 1**  
Présentation des emplois

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4,27	0	4,27

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>4,27</b>	<b>207250,54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4,27</b>	<b>207250,54</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>1,25</b>	<b>70429,18</b>			<b>1,25</b>	<b>70429,18</b>
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	1,25	70429,18			1,25	70429,18
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>3,02</b>	<b>136821,36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,02</b>	<b>136821,36</b>
* Contractuels de droit public	3,02	136821,36	0	0	3,019178082	136821,36
o CDI	2	89703,24			2	89703,24
o CDD	1,02	47118,12	0	0	1,02	47118,12
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)</b>						<b>0</b>

\* Charges de personnel correspondant à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et charges de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de personnel afférentes au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI	
	ETPT ***	Charges de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )	1,87	93510,93
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,87	93510,93

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement afférentes au sein du budget de l'organisme.

## TABLEAU 2

### Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

#### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	207 250,54	Subventions de l'Etat	88 000,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	121 649,46	Autres subventions	2 812 600,00
Intervention (le cas échéant)	2 571 700,00	Revenus d'activité et autres produits	
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>2 900 600,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>2 900 600,00</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>2 900 600,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>2 900 600,00</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

1845,54

#### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>4 500</b>

#### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	4 500,00
Investissements		Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>4 500,00</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>4 500</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>

#### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	4 500,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	663 498,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	667 998,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	175 321,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 208 028,00
Niveau final de la TRESORERIE	1 383 349,00

### TABLEAU 3 Budget par destination et par origine

#### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	TOTAL
personnels	207250,54				207250,54
fonctionnement autre que personnels		121649,46			121649,46
Bourses/aides individuelles			92000		92000
Subv. Enseignement			1317208		1317208
Subv. Formations aux adultes			426360		426360
Subv. Collectivités et organismes			154935		154935
Subv. Médias			579818		579818
Subv. Autres projets			1379		1379
<b>Total</b>	<b>207250,54</b>	<b>121649,46</b>	<b>2571700</b>		<b>2 900 600</b>

#### Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	autres produits / ressources	TOTAL
Origine 1 : État ministère de la culture et de la communication	88000				88000
Origine 2 : Région Nouvelle-Aquitaine			1050000		1050000
Origine 3 : Région Occitanie			1762600		1762600
Origine 4 : autres revenus					0
<b>Total</b>	<b>88000</b>	<b>0</b>	<b>2812600</b>	<b>0</b>	<b>2900600</b>

	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>1 383 349</b>	<b>1 457 029</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>			
<b>Produits</b>			
Subventions de l'Etat			98 000
Ressources fiscales			0
Autres subventions d'exploitation	189 380		2 610 500
Autres ressources	350	350	4 200
<b>Ressources</b>			
Financement de l'actif par l'État			
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
Autres ressources			
<b>Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</b>			
TVA encaissée			
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers			
Autres encaissements			
<b>A. TOTAL</b>	<b>189 730</b>	<b>350</b>	<b>2 712 700</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>			
<b>Charges</b>			
Personnel	17 467	17 467	209 605
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 583	11 963	139 375
Intervention (le cas échéant)	87 000	44 600	2 339 600
<b>Emplois</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Participations et immobilisations financières			
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières			
<b>Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</b>			
TVA décaissée			
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers			
Autres décaissements			
<b>B. TOTAL</b>	<b>116 050</b>	<b>74 030</b>	<b>2 688 580</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>73 680</b>	<b>-73 680</b>	<b>24 120</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>1 457 029</b>	<b>1 383 349</b>	

## Note de l'ordonnateur

### I – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Groupement a rémunéré, en 2020, 4,27 Équivalents Temps Plein Travaillés qui correspondent :

- Au poste de Directeur adjoint (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste du Chargé de mission communication (antenne de Bordeaux) : 3 mois de tuilage en début d'année, puis 7 jours de tuilage fin août ;
- Au poste de l'Assistance-gestionnaire (antenne de Toulouse) ;
- Au poste de Chargée de mission socialisation, évaluation et stratégie territoriale (antenne de Toulouse).

Le poste de Directeur adjoint est occupé par un titulaire de la fonction publique territoriale ;

Les postes d'Assistante gestionnaire et des deux Chargés de mission sont attribués à des personnes non titulaires de la fonction publique sur la base de contrats de travail de droit public.

Cela correspond à une masse salariale estimée à 207 250 €.

Par ailleurs, en 2020, trois agents titulaires de la fonction publique sont mis à disposition à titre Gratuit du Groupement :

- Le poste du Directeur, (mis à disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la Région Occitanie) ;
- Les postes de Chargés de mission Enseignement : un poste de professeur, mis à disposition au premier semestre et remplacé au premier octobre et un poste d'Inspecteur de l'Éducation nationale mis à disposition par le Rectorat de Toulouse depuis le 18 novembre. Ces deux postes, financés par le Rectorat de Toulouse, sont compensés par la DGESCO.

### II – COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le budget qui vous est soumis est construit, en comparaison avec le budget initial 2020 :

#### PRODUITS :

- **Pour l'État** : sur la base d'une augmentation de 50 000 € de sa contribution budgétaire au programme d'activité (73 000 €) et une reconduction de sa contribution au fonctionnement (15 000€), soit un total de 88 000 € ;
- **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine** : sur la base d'une augmentation de 103 100 € de sa contribution budgétaire au programme d'activité (total : 834 100 €) et d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement (215 900 €) ;
- **Pour la Région Occitanie** : d'une augmentation de sa contribution budgétaire au programme d'activité de 99 000 €(total : 1 664 000 €) et d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement (98 000 €).
- **de l'annulation de la reprise sur provisions** de 20 000 €, qui aurait correspondu à la reprise de la provision comptabilisée à hauteur de 57 600 € en 2017, utilisée à hauteur de 15 983 € en 2018 et de 17 697 € en 2019. Mais cette action n'a pas pu se tenir en 2020, en raison du contexte sanitaire.

Le total des produits est de 2 900 600 €.

#### CHARGES

Les charges de personnels fixées à 207 250 € correspondent aux salaires versés aux quatre agents recrutés par l'Office (2 sur l'antenne de Toulouse et 2 sur l'antenne de Bordeaux, cf. supra). Les charges de fonctionnement autres que charges de personnels soit fixées à 121 649 €

Les dotations aux amortissements, pour un montant de 4 500 € (en reconduction par rapport à 2019).

Le total des charges est de 2 900 600 €

### RÉSULTAT ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

Le résultat prévisionnel est de 0 €.

L'évolution prévisionnelle de la capacité d'autofinancement est de – 15 500 €. Cette évolution prévisionnelle est calculée en soustrayant les charges qui donnent lieu à des décaissements aux produits qui donnent lieu à des

encaissements. C'est-à-dire, pour le Groupement, le résultat net moins les 20 000 € de reprises sur provisions pour la sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (qui ne donnent lieu à aucun encaissement) plus les 4 500 € de dotations aux amortissements (qui ne donnent lieu à aucun décaissement).

L'exercice 2021 affiche donc une « insuffisance d'autofinancement » à hauteur de 15 500 €. Pour rappel, la mise en provision au 31/12/2017 de 57 600 € pour les opérations de sensibilisation des lycéens avait influé la capacité d'autofinancement de + 57 600 €.

### III – BUDGET PAR DESTINATION ET PAR ORIGINE

*Le budget qui est proposé met l'accent sur les actions liées à l'accompagnement de l'Enseignement (interventions prévisionnellement à hauteur de 1 317 208 €), qui représentent 45 % du programme budgétaire d'activité (intervention) ;*

*Le soutien aux formations pour adultes, représente environ 14,7% du programme budgétaire d'activité ;*

*Le soutien aux médias représente respectivement environ 20,0% du programme budgétaire d'activité ;*

*Le soutien aux collectivités et organismes représente 5,3 % ;*

*Le soutien aux médias représente 19,9% ;*

*Les aides individuelles (bourses) sont prévisionnellement estimées à 3,2 % du programme budgétaire d'activité.*

### IV – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Le Groupement n'est pas concerné par ce type d'opérations

### V – TABLEAU DE PLAN DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNEL

Ce tableau prévisionnel de trésorerie permet de constater que la trésorerie du GIP lui permettra de faire face à ses dépenses de décembre 2020.

Ce tableau permet de s'assurer de la soutenabilité financière du budget qui vous est proposé.

### VI – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

Le groupement n'a pas engagé d'opérations pluriannuelles, les subventions et aides accordées aux opérateurs étant décidées annuellement.



Estève CROS, Ordonnateur

## Délibération AG201124.10 – Adoption du budget initial 2021 du Groupement

**Mesdames, Messieurs,**

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux propositions budgétaires.

Il s'agit par conséquent d'adopter le budget initial du Groupement, suite aux propositions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration réuni ce jour, qui reste provisoire car en attente de certains derniers arbitrages.

Le budget qui vous est soumis est donc construit, sur la base d'une reconduction du budget initial 2020, à l'exclusion :

- Pour l'État : intégration de la participation au programme budgétaire d'activité du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (60 000 €) et mise à disposition d'un second agent de catégorie A ;

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE** : Le budget initial 2021 du Groupement, tel que présenté dans le document ci-annexé, est approuvé.



**Charline CLAVEAU**

Présidente du Conseil d'administration

# Annexe à la communication n° AG201124.10

**TABLEAU 1**  
Présentation des emplois

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4	0	4

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>4</b>	<b>195016,36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>195016,36</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>1</b>	<b>58195</b>			<b>1</b>	<b>58195</b>
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	1	58195			1	58195
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>3</b>	<b>136821,36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>136821,36</b>
* Contractuels de droit public	3	136821,36	0	0	3	136821,36
o CDI	2	89703,24			2	89703,24
o CDD	1	47118,12	0	0	1	47118,12
- Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)</b>						<b>0</b>

\* Charges de personnel correspondant à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et charges de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de personnel afférentes au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI	
	ETPT ***	Charges de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	<b>3</b>	<b>150000</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>3</b>	<b>150000</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement afférentes au sein du budget de l'organisme.

## TABLEAU 2

### Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

#### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	205 405,00	Subventions de l'Etat	98 000,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	143 495,00	Autres subventions	2 610 500,00
Intervention (le cas échéant)	#####	Revenus d'activité et autres produits	20 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>#####</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>2 728 500,00</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>#####</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>2 728 500,00</b>

*\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions*

#### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>0</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>-15 500</b>

#### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	<b>15 500,00</b>	Capacité d'autofinancement	<b>-</b>
Investissements		Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>15 500,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>15 500</b>

#### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	<b>- 15 500,00</b>
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	<b>0</b>
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	<b>- 15 500,00</b>
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	159 821,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 208 028,00
Niveau final de la TRESORERIE	1 367 849,00

## TABLEAU 3 Budget par destination et par origine

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	
personnels	205405				205405
fonctionnement autre que personnels		143495			143495
Bourses/aides individuelles			92000		92000
Subv. Enseignement			1285108		1285108
Subv. Formations aux adultes			426360		426360
Subv. Collectivités et organismes			154935		154935
Subv. Médias			419818		419818
Subv. Autres projets			1379		1379
<b>Total</b>	<b>205405</b>	<b>143495</b>	<b>2379600</b>		<b>2 728 500</b>

#### Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				TOTAL
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	autres produits / ressources	
Origine 1 : État ministère de la culture et de la communication	98000				98000
Origine 2 : Région Nouvelle-Aquitaine			946900		946900
Origine 3 : Région Occitanie			1663600		1663600
Origine 4 : autres revenus				20000	20000
<b>Total</b>	<b>98000</b>	<b>0</b>	<b>2610500</b>	<b>20000</b>	<b>2728500</b>

**TABLEAU 5**  
**Plan de trésorerie**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>1 383 349</b>	<b>1 304 649</b>	<b>1 205 949</b>	<b>1 834 769</b>	<b>2 409 669</b>	<b>1 880 969</b>	<b>1 772 269</b>	<b>1 754 569</b>	<b>1 638 869</b>	<b>1 523 169</b>	<b>1 407 469</b>	<b>1 481 149</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Produits</b>													
Subventions de l'Etat							98 000						98 000
Ressources fiscales													0
Autres subventions d'exploitation			757 520	1 663 600							189 380		2 610 500
Autres ressources	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	4 200
<b>Ressources</b>													
Financement de l'actif par l'État													
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État													
Autres ressources													
<b>Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</b>													
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres encaissements													
<b>A. TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>757 870</b>	<b>1 663 950</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>98 350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>189 730</b>	<b>350</b>	<b>2 712 700</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Charges</b>													
Personnel	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	209 605
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	138 995
Intervention (le cas échéant)	50 000	70 000	100 000	1 060 000	500 000	80 000	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000	84 600	2 379 600
<b>Emplois</b>													
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles													
Participations et immobilisations financières													
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières													
<b>Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</b>													
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres décaissements													
<b>B. TOTAL</b>	<b>79 050</b>	<b>99 050</b>	<b>129 050</b>	<b>1 089 050</b>	<b>529 050</b>	<b>109 050</b>	<b>116 050</b>	<b>113 650</b>	<b>2 728 200</b>				
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>-78 700</b>	<b>-98 700</b>	<b>628 820</b>	<b>574 900</b>	<b>-528 700</b>	<b>-108 700</b>	<b>-17 700</b>	<b>-115 700</b>	<b>-115 700</b>	<b>-115 700</b>	<b>73 680</b>	<b>-113 300</b>	<b>-15 500</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>1 304 649</b>	<b>1 205 949</b>	<b>1 834 769</b>	<b>2 409 669</b>	<b>1 880 969</b>	<b>1 772 269</b>	<b>1 754 569</b>	<b>1 638 869</b>	<b>1 523 169</b>	<b>1 407 469</b>	<b>1 481 149</b>	<b>1 367 849</b>	

## Note de l'ordonnateur

### I – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Groupement rémunèrera, en 2021, quatre Équivalents Temps Plein qui correspondent :

- Au poste de Directeur adjoint (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste du Chargé de mission communication (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste de l'Assistance-gestionnaire (antenne de Toulouse) ;
- Au poste de Chargée de mission socialisation, évaluation et stratégie territoriale (antenne de Toulouse).

Le poste de Directeur adjoint est occupé par un titulaire de la fonction publique territoriale ;

Les postes d'Assistante gestionnaire et des deux Chargés de mission sont attribués à des personnes non titulaires de la fonction publique sur la base de contrats de travail de droit public.

Cela correspond à une masse salariale estimée à 205 405 €.

Par ailleurs, en 2021, trois agents titulaires de la fonction publique sont mis à disposition à titre Gratuit du Groupement :

- Le poste du Directeur, (mis à disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la Région Occitanie) ;
- Les postes de Chargés de mission Enseignement : un poste de professeur et un poste d'Inspecteur de l'Éducation nationale mis à disposition par le Rectorat de Toulouse et compensé par la DGESCO.

### II – COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le budget qui vous est soumis est construit, en comparaison avec le budget 2020 :

#### PRODUITS :

- **Pour l'État** : sur la base d'une augmentation de 60 000 € de sa contribution budgétaire au programme d'activité (83 000 €) et une reconduction de sa contribution au fonctionnement (15 000€), soit un total de 98 000 € ;
- **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine** : sur la base d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité (731 000 €) et d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement (215 900 €) ;
- **Pour la Région Occitanie** : d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité (1 565 000 €) et d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement (98 000 €).
- **d'une reprise sur provisions** de 20 000 €, qui correspond à la reprise de la provision comptabilisée à hauteur de 57600 € en 2017, utilisée à hauteur de 15 983 € en 2018 et de 17 697 € en 2019 et qui correspond à l'estimation des coûts pour l'exercice 2020 liée à l'opération de sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine : Journadas occitanas et Journadas de ligason. Cette opération sera vraisemblablement soldée fin 2022.

Le total des recettes est de 1 728 500 €.

#### CHARGES

Les charges de personnels fixées à 205 405 € correspondent aux salaires versés aux quatre agents recrutés par l'Office (2 sur l'antenne de Toulouse et 2 sur l'antenne de Bordeaux, cf. supra). Les charges de fonctionnement autres que charges de personnels soit fixées à 138 995 €

Ces charges intègrent la réalisation d'actions de sensibilisation des lycéens (Jornadas occitanas e jornadas de ligason) dont les coûts estimés sont de 20 000 €.

Les dotations aux amortissements, pour un montant de 4 500 € (en reconduction par rapport à 2019).

Le total des charges est de 2 728 500 €

## RÉSULTAT ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

Le résultat prévisionnel est de 0 €.

L'évolution prévisionnelle de la capacité d'autofinancement est de – 15 500 €. Cette évolution prévisionnelle est calculée en soustrayant les charges qui donnent lieu à des décaissements aux produits qui donnent lieu à des encaissements. C'est-à-dire, pour le Groupement, le résultat net moins les 20 000 € de reprises sur provisions pour la sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (qui ne donnent lieu à aucun encaissement) plus les 4 500 € de dotations aux amortissements (qui ne donnent lieu à aucun décaissement).

L'exercice 2021 affiche donc une « insuffisance d'autofinancement » à hauteur de 15 500 €. Pour rappel, la mise en provision au 31/12/2017 de 57 600 € pour les opérations de sensibilisation des lycéens avait influé la capacité d'autofinancement de + 57 600 €.

### III – BUDGET PAR DESTINATION ET PAR ORIGINE

*Le budget qui est proposé met l'accent sur les actions liées à l'accompagnement de l'Enseignement (interventions prévisionnellement à hauteur de 1 285 108 €), qui représentent 54% du programme budgétaire d'activité (intervention) ;*

*Le soutien aux formations pour adultes et aux médias représentent respectivement environ 18,6% du programme budgétaire d'activité ;*

*Le soutien aux collectivités et organismes représente 6,8% ;*

*Le soutien aux médias représente 18,4% ;*

*Les aides individuelles (bourses) sont prévisionnellement estimées à 3,9 % du programme budgétaire d'activité.*

### IV – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Le Groupement n'est pas concerné par ce type d'opérations

### V – TABLEAU DE PLAN DE TRÉSORERIE PREVISIONNEL

Ce tableau prévisionnel de trésorerie permet de constater que la trésorerie du GIP lui permettra de faire face à ses dépenses, aussi bien celles qui seront engagées en 2021 que celles qui résultent des engagements contractés au titre des subventions accordées les années antérieures et dont certaines seront versées seulement en 2021.

Ce tableau permet de s'assurer de la soutenabilité financière du budget qui vous est proposé.

### VI – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

Le groupement n'a pas engagé d'opérations pluriannuelles, les subventions et aides accordées aux opérateurs étant décidées annuellement.



Estève CROS, Ordonnateur

## Délibération AG201124.11 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



**Charline CLAVEAU**  
Présidente du Conseil d'administration

 <b>OFICIPUBLIC</b> de la lenga occitana		<b>Marchés Publics</b>								
N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	Lancement consultation	Date limite consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M20.13	Parution bandeau 1 mois	JORNALET	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	450,00 €	Clos	29/05/2020	29/06/2020	0	29/06/2020
M20.14	Téléphonie bureau de Toulouse	KEYYO	Marché inférieur à 40 000€ HT	analyse d'offre de 3 prestataires	3 724,80 €	EN COURS	31/05/2020	29/06/2020	12	-
M20.15	Impressions (Bilan/Enquête/Libe Libre)	RELIEFDOC	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	11 497,20 €	Clos	01/07/2020	29/07/2020	0	24/08/2020
M20.16	Formation à la langue occitane MALARDIER/KNOLL	IEO 31	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	504,00 €	En cours	16/09/2020	05/10/2020	9	30/06/2021
M20.17	Fournitures Administratives	Office Dépôt	Marché inférieur à 40 000€ HT	analyse d'offre de 2 prestataires	1 160,23 €	Clos	02/09/2020	12/10/2020	0	23/10/2020
M20.18	Maintenance site internet	Quai Numérique	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	984,00 €	Clos	02/09/2020	08/09/2020	6	28/02/2021
M20.19	Equipement téléphonie portable chargé de mission 2 téléphones et 4 abonnements	KEYYO	Marché inférieur à 40 000€ HT	analyse d'offre de 3 prestataires	1 902,24 €	Clos	12/10/2020	12/10/2020	24	01/11/2022
M20.20	Equipement informatique Switch Bordeaux	TlSe Micro	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	692,83 €	Clos	09/09/2020	12/10/2020	0	12/12/2020
M20.21	Logiciels	Adobe	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	503,86 €	Clos	13/10/2020	13/10/2020	12	12/10/2021
M20.22	Equipements informatiques nouveaux agents 3 ordinateurs portables (Chargé de com, Chargée start et Chargée enseignement) 3 Abonnements et assistances	TlSe Micro	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	7 806,70 €	Clos	20/10/2020	05/11/2020	0	05/11/2020
M20.23	Impressions ESL	GN Impression	Marché inférieur à 40 000€ HT	analyse d'offre de 6 prestataires	3 027,55 €	En cours	12/11/2020	12/11/2020	0	12/11/2020